

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION

RÉCAPITULATIF GLOBAL

TYPE DE SUPPORT	NOM PRÉCIS/FORMAT DU SUPPORT	QUANTITÉ/DURÉE	DATE/LIEU DE DIFFUSION
COMMUNICATION RÉGLEMENTAIRE			
ANNONCES PRESSES LÉGALES			
ANNONCES LÉGALES	Journal La Tribune	2 pages	Parutions les 24/12/2021 et 21/01/2022
ANNONCES LÉGALES	Journal La Marseillaise	2 pages	Parutions les 30/12/2021 et 18/01/2022
ANNONCES LÉGALES	Journal La Provence	2 pages	Parutions les 30/12/2021 et 18/01/2022
ANNONCES LÉGALES	Nice Matin	2 pages	Parutions les 30/12/2021 et 18/01/2022
ANNONCES LÉGALES	Var Matin	2 pages	Parutions les 30/12/2021 + le 01/01/22 et 18/01/2022
AFFICHAGE			
AFFICHES RÉGLEMENTAIRES	Format A2, sur aquilux ou papier	300	Du 10 au 20/12/21
COMMUNICATION COMPLÉMENTAIRE			
AFFICHAGE			
AFFICHES "COMMUNICANTES"	Format A3, papier	300	Du 10 au 20/12/2021
AFFICHAGE NUMÉRIQUE	Ecran numérique animé "Dooh"	85 écrans	Du 17 au 30/01/2022 gares de Marseille St Charles, Cannes et Nice
DISTRIBUTION DE FLYERS			
FLYERS	Format A5, papier	12 000	Distribution les 17 et 28/01 dans les TER
CAMPAGNE MÉDIA			
FACEBOOK	Post sponsorisé		du 17 au 23/01 sur Marseille, St Cyr, Toulon, Cannes, Nice, Carnoules +16km autour
RADIO	FM avec décrochages locaux sur les 3 dpts	1224 passages	du 15 au 23/01
ANNONCES PRESSE	Nice matin, Var matin, La Provence, La Marseillaise	¼ de page	Le 15/01/2022
COMMUNIQUÉS DE PRESSE	56 supports nationaux et locaux	/	Le 12/01/2022
E MAILING			
E MAILING	Abonnés TER	/	Envoi le 14/01/22
E MAILING	Base de données SNCF	9000 mails	Envoi du 11 au 14/01/22
KIT INFORMATION MAIRIES			
KIT INFORMATION MAIRIES	Fonds article + visuels	54 envois	Envois du 10 au 14/01
ACTIONS PRÉPARATOIRES			
RÉUNIONS CE/MOA		5 réunions	19/10, 09/11, 26/11, 09/12, 15/12, 17/12, 07/01
FORMATIONS REGISTRE NUMÉRIQUE		3 réunions	15/12 ; 07/01 ; 12/01
VISITES DE TERRAIN		3 réunions	24/11, 2/12, 3/12

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

COMMUNICATION RÉGLEMENTAIRE

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

ANNONCES PRESSE LÉGALES

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

PARUTION 1

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr



Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation
et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidentes du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE – Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM – Officier armée de terre – ingénieur ICPE, retraité.

Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.

Monsieur Bernard ARGILAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.

Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.

Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisé en environnement et risques industriels.

Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.

Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.

Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.

Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité.

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.

Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.

Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.

Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures du tableau 1.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/npca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421-contact préalable au 04.84.35.43.80/84).

- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83

- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/npca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

- par courriel à l'adresse suivante : npca@mail.registre-numerique.fr

- du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures du tableau 2.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/npca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-

Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements :

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

SNCF Réseau

Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Les Docks Atrium 10,4

10, Place de La Joliette

BP 85404

13567 Marseille Cedex 02

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>

- **Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable »**, 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00

- **Mairie des 1er et 7e arrondissements de Marseille**

Adresse : 61, La Canebière, 13001Marseille, Tél : 0491 14 54 10

- **Mairie des 2e et 3e arrondissements de Marseille**

Adresse : 2, Place de La Major, 13002Marseille, Tél : 04 91 14 57 80

- **Mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille**

Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005Marseille, Tél : 04 91 14 60 30

- **Mairie des 11e et 12e arrondissements de Marseille**

Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012Marseille, Tél : 0491 14 63 08/62 62

- **Mairie des 13e et 14e arrondissements de Marseille**

Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02

- **Mairie des 15e et 16e arrondissements de Marseille**

Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63

- **Mairie d'Aubagne**

Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

- **Mairie Les Arcs-sur-Argens**

Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

- **Mairie de Carnoules**

Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

- **Mairie de La Crau**

Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

- **Mairie de Cuers**

Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

- **Mairie de la Garde**

Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

- **Mairie de Puget-Ville**

Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer**

Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

- **Mairie de Solliès-Pont**

Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

- **Mairie de Toulon**

Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

- **Mairie de Nice**

Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

- **Mairie de Nice**

Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

- **Mairie de Cannes**

Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Cannes**

Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Grasse**

Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

- **Mairie de Antibes**

Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- **Mairie de Menton**

Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Place Félix Baret - 13006 Marseille

Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021

Pour le préfet,

Le Directeur de la Citoyenneté,

de la Légalité et de l'Environnement

signé Fabrice BONICEL

N°202102179

**Publications
d'annonces légales
et judiciaires**



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Notre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

TABLEAU 1

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16-45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 - 17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au ven- dredi 08h30- 17h0
Mairie sect. II (2/3)	2,place de la Major 13002 Marsei- lle Du lundi au vendredi 08h30- 12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00- 12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, ser-vice état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Aven- ue Bouyala d'Arnaud 13012 Marsei- lle du lundi au vendredi 08h00 /17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30- 17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulev- ard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30- 12h/14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique munici-pal servi- ce urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St- Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
		Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14H00-16H30		

TABLEAU 2

Bouches-du-Rhône		Var		Alpes Maritimes	
MARSEILLE				CANNES	
Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45	Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h	Mairie de Cannes- Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Mairie sect. I (1/7)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
Mairie sect. II (2/3)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	NICE	
Mairie sect. III (4/5)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h	Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie sect. VI (11/12)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Les Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h	Mairie annexe St- Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
Mairie sect. VII (13/14)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h	Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie sect. VIII (15/16)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Saint-Cyr- sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
		Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30		

**Publications
d'annonces légales
et judiciaires**



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

ANNONCES LEGALES

248882



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours. Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidentes du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE – Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM – Officier armée de terre – ingénieur ICPE, retraité.
 Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
 Monsieur Bernard ARGIOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
 Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.
 Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.
 Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPÉ Lyon, spécialisé en environnement et risques industriels.
 Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
 Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local.
 Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
 Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.
 Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.
 Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
 Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité
 Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
 Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
 Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.
 Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
 Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières , etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable »	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hôtel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h00
Mairie sect. II (2/3)	2,place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, service état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45 -16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 - 17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxé 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14H00-16H30		

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

– à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau n°421–contact préalable au 04.84.35.43.80/84).

Suite du n° 248882

249055

– à la préfecture du Var (Accueil général): du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83

– à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

– sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

– sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/Inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

– par courriel à l'adresse suivante : Inpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

– par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES DU RHONE		VAR		ALPES MARITIMES			
1 /MARSEILLE :	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	3 /Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	12/ CANNES			
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45	4/ Mairie de Cuers	Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h	Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h		Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h		
	Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45		Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h		Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h		
	Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h	Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h				
	Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45	Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h	Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h				
Mairie secteur I (1° et 7° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h	5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h		Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16 h30		
	Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h		
	Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30		
	Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30		Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30		
Mairie secteur II (2° et 3° arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h	6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	13/NICE :			
	Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h				
	Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h				
	Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30		Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h				
	Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h				
Mairie secteur III (4° et 5° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h	7/Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h	Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12 h		
	Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30		Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30		
	lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h		
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h	8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h		Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h	
	Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h		Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h			Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h	
	Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h		Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h	Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h			
	Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h		9/Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h		14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h
	Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h	Mardi 02 février 2022 de 9h à 12h			Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h
Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h	Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h	Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h				
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h	10/Mairie de Solliès-Pont	Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h	15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h		Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h		
	Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h		Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h		
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	11/Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h		
	Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30		Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30		Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30		
	Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h				
	Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30		Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30				
	Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h		Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h				
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h						
	Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h		Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30				

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/Inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks Atrium 10,4
10, Place de La Joliette
BP 85404
13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>
contact-paca@reseau.sncf.fr

– Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
– Mairie des 1er et 7° arrondissements de Marseille
Adresse : 61, La Canebière, 13001Marseille,Tél : 0491 14 54 10
– Mairie des 2° et 3° arrondissements de Marseille
Adresse : 2, Place de La Major, 13002Marseille,Tél : 04 91 14 57 80
–Mairie des 4° et 5° arrondissements de Marseille
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005Marseille,Tél : 04 91 14 60 30
– Mairie des 11° et 12° arrondissements de Marseille
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012Marseille, Tél : 0491 14 63 08/62 62
– Mairie des 13° et 14° arrondissements de Marseille
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxé, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02

Suite du n° 249055

249063

– Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille
Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63

– Mairie d'Aubagne
Service Urbanisme
180 traverse de la Vallée - La Tourtelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

– Mairie Les Arcs-sur-Argens
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

– Mairie de Carnoules
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

– Mairie de La Crau
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

– Mairie de Cuers
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

– Mairie de la Garde
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

– Mairie de Puget-Ville
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

– Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

– Mairie de Solliès-Pont
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

– Mairie de Toulon
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

– Mairie de Nice
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

– Mairie de Nice
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

– Mairie de Cannes
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

– Mairie de Cannes
Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

– Mairie de Grasse
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

– Mairie de Antibes
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

– Mairie de Menton
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

– Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret – 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021

Pour le préfet

Le Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
signé
Fabrice BONICEL

VIE DES SOCIETES

249495

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité SOLFEGE LOCOPRO10 rue du LIEUTENANT PARAYRE Espace WAGNER - Bât D13 290 AIX EN PROVENCE immatriculée au RCS 840620140 pour son activité de : TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 30 08 2018 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

APPEL D'OFFRES

249344



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Société Française d'Habitations Economiques (SA d'HLM)
1175 Petite Route des Milles – CS 40650
13457 Aix-en-Provence – Cedex 4 Téléphone : 04 13 57 04 30
– Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :
Marché de travaux passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec les 3 candidats dont les offres auront été les mieux notées, dont les modalités seront davantage détaillées dans l'invitation à négociation que recevront les soumissionnaires.

UNE VISITE OBLIGATOIRE SUR SITE SE DÉROULERA SELON LES MODALITÉS FIXÉES À L'ARTICLE 2. 10 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION. UNE ATTESTATION DEVRA ÊTRE JOINTE À LA CANDIDATURE DE CHAQUE CANDIDAT.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :
Marché de travaux relatif au ravalement des façades, maçonnerie, taille de pierre et zinguerie de la résidence « Le Duguesclin 2 » située à Lyon (69003).
Le marché est divisé en trois lots techniques :
- Lot N°1 : Ravalement des façades
- Lot N°2 : Maçonnerie - Taille de pierre
- Lot N°3 : Zinguerie

DURÉE DES TRAVAUX :

A compter de l'émission de l'ordre de service, le délai d'exécution est de 5 mois dont un mois de préparation.

MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET REMISE DES OFFRES :
Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securises.fr>. Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le RC. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :
Le lundi 17 janvier 2022 à 12h30

249711



Groupe ActionLogement

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : 3F SUD - 72, Avenue de Toulon - 13006 Marseille

OBJET DU MARCHÉ : La présente consultation concerne l'exécution de prestations d'entretien et de nettoyage des parties communes intérieures et extérieures, le traitement des ordures ménagères et le traitement des déchets volumineux des immeubles du patrimoine et du siège social du Client.

DURÉE DU MARCHÉ : Le marché est passé pour une période de 1 an à compter de la date de signature du marché. Il est renouvelable 3 fois pour une durée de 1 année par décision expresse de l'Acheteur, notifiée par lettre recommandée 4 mois avant la date anniversaire du marché.

NOMBRE ET CONSISTANCE DES LOTS :

Lot 1 : Agence Marseille - 13
Lot 2 : Agence Grasse - Secteur 1
Lot 3 : Agence Grasse - Secteur 2
Lot 4 : Agence Gardanne - 13
Lot 5 : Agence Gardanne - 05
Lot 6 : Agence Toulon - 13/83
Lot 7 : Agence Nice - 06
Lot 8 : Agence Nice - 2B
Lot 9 : Siège Marseille - 13

VALEUR TOTALE ESTIMÉE : Valeur Hors TVA : 835 000euro(s)

MONTANTS ESTIMÉS DE L'ACCORD CADRE : Sur toute leur durée, les marchés pour la partie à bons de commande sont conclus sans montant, ni quantité minimum et avec un montant maximum de :

Lot 1 : 200 000 euro(s) HT
Lot 2 : 100 000 euro(s) HT
Lot 3 : 200 000 euro(s) HT
Lot 4 : 200 000 euro(s) HT
Lot 5 : 200 000 euro(s) HT
Lot 6 : 200 000 euro(s) HT
Lot 7 : 200 000 euro(s) HT
Lot 8 : 80 000 euro(s) HT
Lot 9 : 20 000 euro(s) HT

PROCÉDURE DE PASSATION : Formalisée, selon les articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique

CONDITION DE PARTICIPATION : La liste des documents à joindre à la proposition, ainsi que les conditions de jugement, sont précisées dans le règlement de consultation

RÉFÉRENCE JOUE : 2021/S 252-670736

DATE LIMITE : DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 25/01/2022 à 12h00

ADRESSE INTERNET DU PROFIL ACHETEUR : Dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : achatpublic.com
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_bPUFF5xxFH

DATE D'ENVOI DE L'AVIS À L'ORGANISME DE PUBLICATION : 23/12/2021

247801



AVIS PUBLIÉ À TITRE COMPLÉMENTAIRE

EXTRAIT DE L'AVIS INTÉGRAL PUBLIÉ AU BOAMP N° 21-164636

Métropole Aix-Marseille Provence
B.P. 48014
13567 Marseille Cedex 02

OBJET DU MARCHÉ : Affrètement coque nue d'un navire de substitution à l'écum

Procédure adaptée

TYPE DE MARCHÉ : Fournitures

ESTIMATION DE L'ADMINISTRATION : 133 500 euros HT

DURÉE DU MARCHÉ : 2 ans fermes

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : le 19/01/2022 à 12h30

Les informations complémentaires, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus sur

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>.

N° DE L'AVIS : 71210297

DATE D'ENVOI DE L'AVIS AU BOAMP : 15/12/2021

247666



AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

ORGANISME ACHETEUR : Société Française des Habitations Economiques (13)

Contact : Mickaël SEROPIAN, 1175 petite route des Milles CS 40650, 13547 Aix en Provence Cedex 4, FRANCE.
Tél. +33 413570466. Courriel : mickael.seropian@groupe-arcade.com. URL : <http://www.sfhe.fr>. Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

OBJET DU MARCHÉ : Création d'un lot du marché pour l'exploitation des installations collectives de génie thermique du patrimoine de la SFHE.

TYPE DE MARCHÉ : Services

CLASSIFICATION CPV : 50700000
Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

INFORMATIONS SUR LES LOTS :
Lot n° 4 : Lot N°4 : Agence de Lyon (Secteur Loire).

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure ouverte

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Jeudi 13 janvier 2022 - 12:30

LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) : français.

AVIS DE MARCHÉ JOUE N° : 2021-343503 (envoyé le 10 décembre 2021).

Annonces légales

nice-matin

Jeudi 30 décembre 2021

AVIS D'ENQUÊTES



Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :
 - l'Utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
 - la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.
 Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.
 Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille-Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.
 Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021.
 Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.
 Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :
 Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre ODE, retraité.
 Membres titulaires :
 Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.
 Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
 Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
 Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et ingénieur en génie atomique, retraité.
 Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HOE et DD.
 Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.
 Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
 Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre d'établissement financement collectivités locales, Consultant développement local.
 Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
 Monsieur Leonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.
 Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.
 Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
 Monsieur Christian RAVIARI, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité.
 Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
 Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
 Monsieur Denis SPALONCI, Ingénieur en Chef à la DGST de Saint-Maxime, retraité.
 Monsieur Christian TORDI, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
 Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.
 En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.
 Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du public large.
 Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.
 La consultation du dossier d'enquête : Les plans du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles cotés et parqués par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'Utilité Publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF-RÉSEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches-du-Rhône	Département du Var	Département des Alpes-Maritimes
Lieux d'enquête	Lieux d'enquête	Lieux d'enquête
Adresses et heures d'ouverture	Adresses et heures d'ouverture	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-16-45	Mairie de Carnoules 27, cours Victor-Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h 15h-17h	Mairie de Cannes 31 bd de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 9h-12h 14h-17h
Mairie sect. I (1/7) 61, La Carabinière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers Hôtel de Ville Pl. du Général de Gaulle 83290 Cuers Du lundi au vendredi 8h-12h 15h30-17h sauf vend. 16h30	Mairie annexe « La Locomoteur » Cannes-La Bocca 23 avenue Francis Tonner 06150 Cannes-La Bocca du lundi au vendredi 08h30-17h
Mairie sect. II (2/3) 2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h30-17h00	Mairie de Nice Bâtiment Corvazy, Service état civil, 6, rue A.-Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5) 13, square Sidi-Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde Rue Jean-Baptiste Lavigne 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe-Saint-Augustin 75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi 08h45-16h30

Mairie sect. VI (11/12) La Grande Bastide Cazeaux Av. Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00-17h30	Mairie de Les Arcs Pl. du G ^e de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h30	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie Bâtiment Bleu 11 boulevard Chancel 06900 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-16h30
Mairie sect. VII (13/14) Le Grand Seminaire 72, rue P-Coxe 13014 Marseille du lundi au vendredi 8h-12h - 12h45 à 17h	Mairie de Puget-Ville 368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi : 16h30 samedi : 09h-12h	Mairie de Grasse Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16) Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Grenifère 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton 17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée-La Tourrette 13403 Aubagne du lundi au vendredi 8h30-12h 14h-17h	Mairie de Toulon Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00	Mairie de Marseille Avenue de la République 83000 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 08h30-12h00 14h00-18h30

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/npc> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
 Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :
 - à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421 - contact préalable au 04.94.35.43.80/64,
 - à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 116 h le vendredi, uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 15 83 83
 - à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00
 Le dossier sera consultable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.
 Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.
 L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.
 Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :
 - sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
 - sur le registre dématérialisé accessible depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/npc> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
 - par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille
 En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES-DU-RHONE
 1/MARSEILLE :
 Mairie centrale (siège de l'enquête)
 Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h
 Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45
 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h
 Jeudi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45
 Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12 h
 Samedi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
 Mairie secteur I (1^{er} et 7^{es} arrondissements)
 Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h
 Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30
 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h
 Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h
 Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30
 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30

Mairie secteur II (2 ^e et 3 ^e arrondissements)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4 ^e et 5 ^e arrondissements)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VI (11 ^e et 12 ^e arrondissements)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VII (13 ^e et 14 ^e arrondissements)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VIII (15 ^e et 16 ^e arrondissements)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2 ^e Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h
VAR	
3 ^e Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h
4 ^e Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12 Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
5 ^e Mairie de La Crau	Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6 ^e Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
7 ^e Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
8 ^e Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h
9 ^e Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
ALPES MARITIMES	
12 ^e CANNES	
Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16 h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30

La suite en page suivante 133

Annonces légales

nice-matin
Jeudi 30 décembre 2021

AVIS D'ENQUÊTES

13/NICE : Mairie de Nice Annexe Corvey	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme - Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe - la ville plus verte et plus durable - 40, rue Faucher - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/publications-publications-environnementales/Enquetes-publicques-hors-ICPE-Marseille>.
Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.
Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : SNCF Réseau, Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Docks Atrium 10,4, 10, Place de La Jolette BP 85404, 13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>
contact: pca@resou.sncf.fr

- Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Faucher - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
- Mairie des 1^{er} et 7^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 04 91 14 54 10
- Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille : Adresse : 2, Place de La Major, 13002 - Marseille, Tél : 04 91 14 57 80
- Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille : Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 - Marseille, Tél : 04 91 14 60 30
- Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille : Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouvay, 13017 Marseille, Tél : 04 91 14 63 08/62 62
- Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille : Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxo, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02
- Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille : Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63
- Mairie d'Aubagne : Service Urbanisme, 180 traverse de la Vallée - La Tour de l'Éclair, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09
- Mairie Les Arcs-sur-Argens : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83450 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70
- Mairie de Carnoules : Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 82 00
- Mairie de La Crau : Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80
- Mairie de Cuers : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70
- Mairie de La Gardie : Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Gardie, Tél : 04 94 08 98 00
- Mairie de Puget-Ville : Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00
- Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer : Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22
- Mairie de Solliès-Pont : Adresse : Allée de la Groffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46
- Mairie de Toulon : Adresse : Av. de la République, 83050 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00
- Mairie de Nice : Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvey, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11
- Mairie de Nice : Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 98 98 20 55
- Mairie de Cannes : Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76
- Mairie de Cannes : Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76
- Mairie de Grasse : Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67
- Mairie de Antibes : Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 98 73 55 59 / 06 30 23 58 45
- Mairie de Menton : Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 71
- Préfecture des Bouches-du-Rhône : Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement - Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement : Place Félix Baret - 13006 Marseille - Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF
Rectificatif à l'annonce parue le 18 décembre 2021 dans Nice-Matin concernant la dissolution de la société SARL LE CHALET
Il a lieu de lire : l'AGO du 30/11/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à cette même date.

AVEC NICE-MATIN À PARTIR DE

1€* / JOUR

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE GOURMANDE

LIVRÉ OU À EMPORTER ?

JE CHOISIS MA FORMULE AU 04 93 18 28 85

nice-matin

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS
Extrait d'une requête en déclaration d'absence.
En date du 25 novembre 2021, l'Association Tutélaire des Personnes Protégées des Alpes-Maritimes (ATIAM), par l'intermédiaire de son avocat Maître Emmanuel VOISIN-MONCHO, membre de la SCP E. F1.D.VOCHO-E. VOISIN-MONCHO, du barreau de GRASSE, demeurant 3 rue de Bône à CANNES, a saisi le Tribunal Judiciaire de Nice à l'effet de faire déclarer l'absence de Monsieur René, Raymond MAHJET, né le 16 juin 1936 à LYON 5ème arrondissement (Rhône), ce dernier n'ayant pas reparu à son domicile sis 4 rue du Général Saramito "Les Cytelles" Bâtiment 2 Etage 1 depuis l'année 2000 sans que l'on ait eu de ses nouvelles, présumé absent par jugement du Juge des Tutelles de Nice en date du 23 juin 2011.
L'Association Tutélaire des Personnes Protégées des Alpes-Maritimes (ATIAM), mandataire judiciaire à la protection des majeurs, ayant été désignée pour représenter et administrer les biens de Monsieur René, Raymond MAHJET, né le 16 juin 1936 à LYON 5ème arrondissement (Rhône) en vertu de l'ordonnance de présomption d'absence susvisée.

Appels d'offres

AVIS D'APPELS

COMMUNE DE SAINT DALMAS LE SELVAGE
AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
1. **Objet de la consultation :**
Gestion du gîte de Bousieyès avec un bail pour trois saisons 2022, 2023 et 2024.
2. **Modalités de présentation de l'offre :**
Constitution d'un dossier contenant :
- Une lettre de candidature et de motivation.
- Des références dans le domaine de l'accueil, de la restauration et du milieu montagnard.
- Un dossier à demander par courriel à l'adresse : stdalmas.solv@free.fr
3. **Date limite de réception des offres :**
Mardi 25 janvier 2022 à 12 heures
4. **Modalités de remise des candidatures :**
Envoi R.A.R. adressé à : Monsieur le Maire - Mairie 06660 Saint Dalmas Le Sauvage
5. **Date d'envoi de l'avis de consultation :** 27 décembre 2021

BATIGERE GRAND EST

AVIS D'ATTRIBUTION
BATIGERE - M. le Directeur Général - 12 rue des Carmes 54000 Nancy - marchesbdge@batigere.fr - <http://www.batigere.fr>

Objet : Mission de Maîtrise d'œuvre Réhabilitation éditoriale d'un immeuble de 117 logements Parc de Turin - 228 route de Turin à Nice 06300
Référence acheteur : PAN-C-2116
Nature du marché : Services
Procédure avec négociation

Classification CPV :
Principale : 71200000 - Services d'architecture
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de grande instance de Metz - 3 rue Haute Pierre - BP 81022 - 57103 Metz - Cedex
Tél : 0387567500 - Fax : 0387567515
Attribution du marché :
Valeur totale du marché (hors TVA) : 270270 euro
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 21/12/21
ONE WAY 4 ARCHITECTES, 1533 route des Clausonnes, 06410 Biot
Montant HT : 270 270,00 euros
Le titulaire est une PME : Non
Envoi le 24/12/21 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

nice-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

VIE DES SOCIÉTÉS www.clic-legales.com **MARCHÉS PUBLICS** www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

KENO Résultats des tirages du mercredi 29 décembre 2021

Tirage du midi
1 2 7 15 16 17 19 28 30 35
36 38 42 45 50 57 60 64 65 67
MULTIPLIEUR X 2
JOKER 8 982 747

Tirage du soir
1 2 15 18 19 20 21 25 29 31
35 37 39 48 50 52 56 63 66 70
MULTIPLIEUR X 2
JOKER 3 390 893

Résultats et informations : Application FDJ
3256 fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

LOTO Résultats du tirage du mercredi 29 décembre 2021

Tirage LOTO : 18 21 33 48 49
CHANCE 7

5 BONS NUMÉROS + CHANCE : Aucun gagnant.
4 BONS NUMÉROS + CHANCE : 64 gagnants. 2 978,20 €
3 BONS NUMÉROS + CHANCE : 319 gagnants. 422,80 €
2 BONS NUMÉROS + CHANCE : 2 415 gagnants. 33,30 €
1 BON NUMÉRO + CHANCE : 14 702 gagnants. 19,70 €
0 BON NUMÉRO + CHANCE : 36 855 gagnants. 6,20 €
5 BONS NUMÉROS : 2 10 433 gagnants. 4,20 €
4 BONS NUMÉROS + CHANCE : 524 633 gagnants. 2,20 €

OPTION 2ND TIRAGE : 7 9 13 31 42
5 BONS NUMÉROS : 424 gagnants. 30 591 €
4 BONS NUMÉROS : 16 049 gagnants. 219,60 €
3 BONS NUMÉROS : 187 720 gagnants. 14,90 €
2 BONS NUMÉROS : 3 €

Tirage des 10 codes LOTO gagnants à 20 000 € :
L 7031 9850 | R 1860 2975 | B 2290 5945 | G 6288 3383 | L 1778 6895
M 5022 1550 | O 4278 2750 | D 8096 4161 | S 6540 5838 | S 5930 2888

Résultat sur fdj.fr
A gagner, au tirage SUPER LOTO® du vendredi 31 décembre 2021 :
13 000 000 €*

Résultats et informations : Application FDJ
3256 fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Annonces légales

var-matin

Jeudi 30 décembre 2021

AVIS D'ENQUÊTES



Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement,
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'urbanisme, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et d'exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyrs-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyrs-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille-Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre ODE, retraité.

Membres Lulaires :

- Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.
- Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
- Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
- Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.
- Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieur conseil HGE et DD.
- Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.
- Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
- Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales, Consultant développement local.
- Monsieur Jean-Marc CUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
- Monsieur Leonard LOMBARDO, Ingénieur chef de projet EDF GDF, retraité.
- Monsieur Jean-Pierre FERRIN, Cadre région PACA.
- Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
- Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité.
- Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
- Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel du Gendarmier, retraité.
- Monsieur Denis PALCONI, Ingénieur en chef à la DGGT de Sainte-Maxime, retraité.
- Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
- Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être établies en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équivalence entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du public large.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuilles non mobiles cotés et parqués par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyrs-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouvrant à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches-du-Rhône	Département du Var	Département des Alpes-Maritimes
Mairie centrale siège de l'enquête DGA + la ville + plus verte et plus durable +	40, rue Fauchier 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-1645	27 cours Victor-Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h 15h-17h
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebrière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Hôtel de Ville pl. du 6 ^e Magnan 83293 Cuers Du lundi au vendredi 8h-12h 15h30-17h sauf vend. 16h30
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Rue Jean-Baptiste Lévain 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00

Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Av. Bouryela d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00-17h30	Mairie de Les Arcs	PL du 6 ^e de Gaulle 83480 Les Arcs sur Arcens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06800 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Sémirne 72, rue P. Cove 13014 Marseille du lundi au vendredi 8h-12h-12h45 à 17h	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville Du lundi au jeudi 8h-12h 14h-17h30 vendredi : 16h30 samedi : 09h-12h	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal services urbanisme Ailes de la Grenifère 83210 Solliès-Pont du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée-La Touraille 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30-12h14 h-17h	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83050 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30		Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyrs-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/nl/pca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/enquetespubliques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°121 - contact préalable au 04.94.35.43.06/4).
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi) ; uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 16 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 05

Le dossier sera communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorisé émis par SNCF Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en

Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registrenumerique.fr/nl/pca> ou accessible à partir de lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/enquetespubliques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpcas@registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe - la ville plus verte et plus durable - 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

Département des Bouches-du-Rhône	Département du Var	Département des Alpes-Maritimes
Mairie centrale siège de l'enquête DGA + la ville + plus verte et plus durable +	40, rue Fauchier 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-1645	27 cours Victor-Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h 15h-17h
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebrière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Hôtel de Ville pl. du 6 ^e Magnan 83293 Cuers Du lundi au vendredi 8h-12h 15h30-17h sauf vend. 16h30
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Rue Jean-Baptiste Lévain 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00

BOUCHES DU RHONE	
1. MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur I (1 ^e et 7 ^e arrondissements)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 23 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30

Mairie secteur II (2 ^e et 3 ^e arrondissements)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4 ^e et 5 ^e arrondissements)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VI (11 ^e et 12 ^e arrondissements)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VII (13 ^e et 14 ^e arrondissements)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VIII (15 ^e et 16 ^e arrondissements)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h50 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h
VAR	
3/ Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h
9/ Mairie de Saint-Cyrs-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h
10/ Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h 11/ Mairie de Toulon Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
ALPES MARITIMES	
12/ CANNES	
Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30

La suite en page suivante >>>

Annonces légales

var-matin
Jeudi 30 décembre 2021

AVIS D'ENQUÊTES

13/NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvey	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 18 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbaine - Antibes	Mardi 16 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 06 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe - la ville plus verte et plus durable > 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/Inpa> ou accessible à partir du site internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-CPE-Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, annoncer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, après desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : S'NCF Risiou, Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Bochs Arrium 10,4 10, Place de la Juliette BP 85404, 13667 Marseille Cedex 02

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>

- Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe - la ville plus verte et plus durable - 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site internet : www.marseille.fr ; Tel : 04 91 55 22 00
- Mairie des 1^{er} et 7^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tel : 04 91 14 54 10
- Mairie des 2^{es} et 3^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 2, Place de La Major, 13002 Marseille, Tel : 04 91 14 27 80
- Mairie des 4^{es} et 5^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 Marseille, Tel : 04 91 14 60 30
- Mairie des 11^{es} et 12^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : La Grande Bastide Cazaubon, avenue Bouyssi d'Arnaud, 13012 Marseille, Tel : 04 91 14 63 05 62 62
- Mairie des 1^{er} et 1^{er} arrondissements de Marseille : Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Cové, 13014 Marseille, Tel : 04 91 55 42 02
- Mairie des 1^{er} et 1^{er} arrondissements de Marseille : Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tel : 04 91 14 60 63
- Mairie d'Aubagne : Service Urbanisme, 180 traverse de la Vallée - La Tourtelte, 13400 Aubagne, Tel : 04 42 16 19 39
- Mairie Les Arcs-sur-Argens : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83450 Les Arcs-sur-Argens, Tel : 04 94 47 56 70
- Mairie de Carnoules : Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules, Tel : 04 94 13 80 00
- Mairie de La Crau : Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tel : 04 94 91 56 80
- Mairie de Cuers : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan 83390 Cuers, Tel : 04 94 13 50 70
- Mairie de la Garde : Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavèna, 83130 La Garde, Tel : 04 94 08 36 00
- Mairie de Puges-Ville : Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puges-Ville, Tel : 04 94 13 82 00
- Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer : Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tel : 04 94 26 26 22
- Mairie de Solliès-Pont : Adresse : Allée de la Grefrière, 83210 Solliès-Pont, Tel : 04 94 13 58 46
- Mairie de Toulon : Adresse : Au de la République, 83056 Toulon, Tel : 04 94 36 30 00
- Mairie de Nice : Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvisy, 5, rue Alexandre Meri, 06364 Nice, Tel : 04 92 13 51 11
- Mairie de Nico : Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tel : 04 29 98 20 55
- Mairie de Cannes : Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tel : 04 97 06 47 76
- Mairie de Cannes : Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tel : 04 97 06 47 76
- Mairie de Grasse : Adresse : Hôtel de ville, place du Petit Vau, BP 12099, 06131 Grasse, Tel : 04 97 05 30 67
- Mairie de Antibes : Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tel : 04 29 75 59 / 06 30 23 59 45
- Mairie de Menton : Adresse : 17, Rue de la République, 06800 Menton, Tel : 04 92 10 50 11

- Préfecture des Bouches-du-Rhône : Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'environnement - Bureau de l'Unité Publique, de la Concertation et de l'environnement - Place Félix Baret - 13016 Marseille - Tel : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

MAIRIE DE LA MOTTE

AVIS D'OUVERTURE DES ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Alliement partielle et création d'un tronçon d'un chemin rural

En application des dispositions de l'arrêté du Maire n° 284/2021 du 03/12/2021, l'alliement d'une portion du chemin rural des « Eouvières » et le projet de création d'un nouveau tronçon situé au lieu-dit « Clastron / La Restève », seront soumis à enquêtes publiques conjointes durant 16 jours du mardi 28 décembre 2021 au mercredi 12 janvier 2022 inclus.

M. Christian RAVIART assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Les dossiers d'enquêtes seront déposés en mairie de La Motte et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou par écrit au commissaire enquêteur soit par voie postale (Mairie de La Motte - Place Georges Clémenceau - 83920 La Motte) soit par courriel (enquete@publique.villelamotte@gmail.com).

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie de La Motte afin de recevoir en personne les observations orales et écrites :

- Mardi 28 décembre 2021 de 14h à 16h30 ;
- Mercredi 05 janvier 2022 de 9h à 12h30 ;
- Mercredi 12 janvier 2022 de 14h à 16h30.

COMMUNE DE CARNOULES

AVIS

Enquête publique sur le Projet de modification de droit commun n°6 du PLU modification du des dates de permanences du commissaire enquêteur

Par arrêté en date du 7 décembre 2021, le Maire de la commune de Carnoules a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet intègre le rapport sur les incidences environnementales, au titre de l'évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquêtes. Les Caractéristiques principales de la modification de droit commun du PLU sont : mettre à jour l'emplacement réservé n°21 dans la liste des emplacements réservés et sur les documents graphiques. Compléter la rédaction du règlement du PLU concernant l'article les articles UD-9 et AU1d-6, Corriger une erreur matérielle dans les annexes au règlement. Ouvrir à l'urbanisation la zone d'urbanisation future « stricte » AU2 de Cros de Suwan délimitée au PLU approuvé par le conseil municipal le 11 mars 2013.

M. Olivier Villedieu de Torcy, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

L'enquête se déroulera en Mairie de Carnoules du 27 décembre 2021 à 8h30 au vendredi 28 janvier 2022 à 17h00. Un protocole d'accueil du public « Covid 19 » sera mis en place.

A l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet <http://www.carnoules.fr> et en mairie de Carnoules aux jours et heures habituels d'ouverture du 27 décembre 2021 au 28 janvier 2022 inclus, la mairie est ouverte lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions du 27 décembre 2021 à 8h30 au 28 janvier 2022 à 17h00.

- sur le registre papier disponible en Mairie aux horaires d'ouverture.
- par courrier postal à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur, MDC6 Mairie de Carnoules 27 cours Victor Hugo 83 660 Carnoules
- Par courriel à l'adresse : enquete.publique@carnoules.net

-Après du commissaire enquêteur pendant ses permanences. Le commissaire enquêteur recevra le public dans la salle Jean Moulin, 26 cours Victor Hugo à Carnoules, aux jours et horaires suivants :

- Le lundi 27 décembre 2021 de 8h30 à 12h30 (ouverture de l'enquête) ; suite à un problème de santé du commissaire enquêteur la permanence du 27 décembre 2021 de 8h30 à 12h30 n'a pu se tenir par téléphone. Elle est donc reportée au lundi 24 janvier 2022 de 8h30 à 12h30.
- Le jeudi 6 janvier 2022 de 9h00 à 12h30 ;
- Le mardi 11 janvier 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mercredi 19 janvier 2022 de 9h00 à 12h30 ;
- Le lundi 24 janvier 2022 (report de la date du 27 décembre 2021)
- Le vendredi 28 janvier 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)

Afin que chacun ait accès aux mêmes informations, les observations reçues par courrier et courriel, ainsi que celles écrites sur le registre papier d'enquête seront déposées sur le site internet <http://www.carnoules.fr>. Les observations reçues par courriel et par courrier seront également déposées sur le registre papier d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet <http://www.carnoules.fr> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire - Par courrier : Mairie de Carnoules 27 cours Victor Hugo 83 660 Carnoules et par téléphone : 04 94 13 80 00

MAIRIE DE SAINTE-MAXIME

AVIS

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINTE-MAXIME - BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE ET ARRÊT DU PLU

Par délibération n°USM-DEJ-21165 du 18 novembre 2021, le conseil municipal de Sainte-Maxime a arrêté conjointement le bilan de la concertation relative à la révision du PLU ainsi que le projet de PLU révisé.

L'affichage en mairie de cette délibération a été effectué à compter du 26 novembre 2021.

Le dossier du projet de PLU arrêté par le conseil municipal est tenu à disposition du public et consultable en mairie, à la Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. Ce dossier est également consultable sur le site internet de la Ville (www.ville-sainte-maxime.fr), rubrique « Urbanisme et environnement », sous-rubrique « Urbanisme », chapitre « PLU ».



PREFECTURE DU VAR

AVIS ADMINISTRATIFS

Direction départementale des territoires et de la mer

Selon les dispositions de l'article R2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports, commune de TOULON, Le Mourillon - Anse Tabarly, Base nautique.

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et à celles des collectivités territoriales, il est nécessaire, à l'échéance de la concession des plages artificielles du Mourillon, soit au 31 décembre 2023, d'y soustraire certains espaces et ouvrages afin de leur attribuer un titre juridiquement approprié.

Dans ces circonstances, la commune de Toulon a sollicité, par délibération de son conseil municipal du 17 décembre 2021 la mise en oeuvre d'une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports concernant la base nautique de l'Anse Tabarly dont la validité sera portée au 1er janvier 2024.

Le projet de la commune porte sur l'entretien et l'exploitation des équipements nécessaires aux activités nautiques non motorisées accordés actuellement dans le cadre de la concession de plage artificielle.

La surface totale de cette concession est de 5 853 m² dont un ponton démontable et transportable d'un linéaire de 20 m.



PREFECTURE DU VAR

AVIS ADMINISTRATIFS

Direction départementale des territoires et de la mer

Avis d'information

Selon les dispositions de l'article R 2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports

Commune de TOULON
Le Mourillon - Secteur Est - Promenade Henri Fabre

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et à celles des collectivités territoriales, il est nécessaire, à l'échéance de la concession des plages artificielles du Mourillon, soit au 31 décembre 2023, d'y soustraire certains espaces et ouvrages afin de leur attribuer un titre juridiquement approprié.

Dans ces circonstances, la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), au titre de sa compétence Aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » a sollicité, par délibération de son conseil métropolitain du 16 décembre 2021 la mise en oeuvre d'une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports concernant les digues et ouvrages en dur liés à la protection et à la continuité de cheminement de la promenade Henri Fabre.

Le projet de la métropole TPM porte sur l'entretien des équipements existants accordés actuellement dans le cadre de la concession de plage artificielle, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et les aménagements projetés à moyen et long terme.

La surface totale de cette concession est d'environ 36 764 m².



LE MOURILLON - SECTEUR OUEST - LITTORAL FRÉDÉRIC MISTRAL

AVIS ADMINISTRATIFS

Selon les dispositions de l'article R2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports

Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et à celles des collectivités territoriales, il est nécessaire, à l'échéance de la concession des plages artificielles du Mourillon, soit au 31 décembre 2023, d'y soustraire certains espaces et ouvrages afin de leur attribuer un titre juridiquement approprié.

Dans ces circonstances, la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), au titre de ses compétences Création, aménagement et entretien de voirie » et « Aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » a sollicité, par délibération de son conseil métropolitain du 16 décembre 2021 la mise en oeuvre d'une concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports concernant les ouvrages de protection de la voirie littoral Frédéric Mistral et ouvrages en dur associés liés au déplacement urbain.

Le projet de la métropole TPM porte sur l'entretien des aménagements et des équipements existants accordés actuellement dans le cadre de la concession de plage artificielle, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023.

La surface totale de cette concession est d'environ 1 484 m².

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

Par acte authentique du 14/12/2021 reçu par Me Laurent DELANOE officier à SAINSFONTAINE il a été constitué une SCI dénommée : PHENE

Siege social : 9, corniche de cadron 83230 BORHES LES MINOSAS

Capital : 1.200 €

Objet : La propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance à un ou plusieurs associés de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. L'acquisition de tous biens immobiliers ou non, revêtant, le placement des fonds et plus généralement l'organisation en vue d'un faciliter la gestion et la transmission.

Garant : M. SMITH Daniel 6, Phene Street SW3 5NZ LONDRES

ROYAUME-UNI Co-Gérant : Mme BUCKLE Karen 6, Phene Street SW3 5NZ LONDRES ROYAUME-UNI

Cession des parts sociales : Toutes les cessions de parts, que-que soit la qualité ou du des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Toulon.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication [NORM : MCEC1327120A] le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

VIE DES SOCIÉTÉS **ACHATS PUBLICS** **AVIS ADMINISTRATIFS**

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Légales

AVIS RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF/ERRATUM
Dans l'avis d'enquête publique parue dans nos colonnes de NiC et de Var Matin le 30.12.2021, portant sur le nouveau ligne SNCF: Il fallait lire pour les permanences des commissaires enquêteurs dans le tableau :

- 11 Maître de Toulon
 - Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h
 - Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30
 - Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h
 - Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30
 - Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h
 - Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
- La reste est sans changements.

CONVOICATIONS AUX A.G.

CONVOCAION

La Motte, le 27 décembre 2021,
Cher sociétaires,
Le Conseil d'Administration de la coopérative « Les Vignerons de Saint-Roman » vous invite à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la coopérative devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021.
Cette Assemblée Générale Ordinaire se tiendra dans la Salle Polyvalente de La Motte, le mardi 18 janvier 2022 à 9h30.
ORDRE DU JOUR :
- Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 janvier 2021
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'année 2020/2021
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes clos au 31 juillet 2021
- Questions administratives
- Affectation du résultat
- Renouvellement des administrateurs
- Constatation de la validité du capital social
- Allocation globale pour l'indemnisation du temps passé à l'administration de la coopérative
- Approbation des conventions réglementées
- Urgent formation des administrateurs
- Questions diverses
Vous trouverez en attaché de cette convocation une information sur la part des résultats que le conseil d'administration propose de verser aux associés-coopérateurs et le titre de rémunération du capital social et versement de ristourne ainsi qu'une information sur la part des résultats des filiales destinée à la coopérative, ainsi qu'une attestation de notre commissaire aux comptes 2020/2021 sur l'exactitude des informations relatives aux associations. Les associés-coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance, au siège de la coopérative, du rapport aux associés, des rapports du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels (le cas échéant des comptes consolidés et/ou combinés) et du rapport sur la gestion du groupe, d'un document contenant ces informations sur l'état, entre le prix indiqué lors du présent AG et celui effectivement payé et du texte des résolutions proposées. Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette assemblée, vous pouvez vous y faire représenter par votre conjoint, un ascendant ou descendant majeur ou par un autre associé-coopérateur en utilisant le pouvoir ci-dessous, après y avoir apposé la mention « bon pour pouvoir » suivie de votre signature. Vous pouvez également retourner à la Coopérative ce pouvoir en blanc, revêtu de la mention susvisée et de votre signature. Le Président l'attribuera dans ce cas à un associé-coopérateur présent.
Merci de venir avec votre stylo et votre marque, et bien sûr de respecter les gestes barrières, du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée de la salle.
Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, cher sociétaire, mes sincères salutations.
Le Président du Conseil d'Administration
Jean-François ROSMINI

VIE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION

CAPTAR SCI au capital de 636 €
Siège social: 113 avenue des Moulins 83160 La Valette-du-Var
R.C.S. Toulon 383883871
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2021, il a été décidé de modifier le nom de la société en **Capitar SCI**, 12 avenue des Villas, 83100 Solles-Fontenay remaniement de M. Paul TARDIEU, 113 avenue des Moulins, 83160 La Valette-du-Var à compter du 13 décembre 2021.
L'article 48 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S. de Toulon.

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Var.
Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mise en œuvre au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et réglée par le décret du 28 décembre 2002.

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

var-matin

Samedi 1^{er} janvier 2022

Immobilier Var

ACHAT TERRAINS

Tous Secteurs
ACHETE un terrain non constructible dans le 06 et le 83, étudie toute proposition. PARTICULIER. Tél: 06.84.43.07.23

Immobilier Alpes-Maritimes

VENTE 3 PIÈCES

ST-LAURENT, CAGNES, VILLENEUVE, VENICE, ST-PAUL
3 PIÈCES d'exception, 93 m2 (neuf 2019), 36 et dernier étage ascenseur, calme, lumineux, vue mer, balcon d'angle à vivre 14 m2 plein sud, suite parentale avec grand podium et balcon 5 m2 + 1 chambre 12 m2 avec penderie + 1 bureau/dressing (sans fenêtre), 2 SdE fenêtres, grande cuisine indépendante équipée avec fenêtre, clim réversible dans chaque pièce, garage fermé 2 voitures.
Centre St Laurent Charges 2021 199€/mois, taxe foncière 2020 1.490€/an.
Esorgio A. Prix 459.000€.
PARTICULIER Tél: 06.95.96.61.22.

VENTE VILLAS

CANNES, ARRIÈRE-PAYS CANNOS
EXCEPTIONNEL
domaine CANNES 20000 m2 de terrain, deux maisons principales joliment meublées, deux piscines, helipad, diptère, parking 30 véhicules, maison de gardien, 416 millions.
PARTICULIER de préférence
Tél: 07.49.92.93.07

VENTE VILLAS

CANNES, ARRIÈRE-PAYS CANNOS
CANNES studio 33 m2, vue mer, résidence avec services, restaurants, salle de jeux, récréation 24/24, piscine acceptée des 55ans. Classe énergie nc. Loyer: 839€ Ch-Chauff compris. PARTICULIER. Tél: 07.85.99.09.33

LOCATION VILLAS

MONT-BORON, VILLEFRANQUE
FABRON supérieur, toute grande villa, 4 chambres, 3 bains, living, terrasse, 3 garages, jardin, surface 169 m2 bayable. Classe énergie nc. Loyer: 3.300€.
PARTICULIER. Tél: 04.93.97.31.62

LOCATION VILLAS

MONT-BORON, VILLEFRANQUE
FABRON supérieur, toute grande villa, 4 chambres, 3 bains, living, terrasse, 3 garages, jardin, surface 169 m2 bayable. Classe énergie nc. Loyer: 3.300€.
PARTICULIER. Tél: 04.93.97.31.62

Autos

OCCASIONS (achat)

ACHAT IMMÉDIAT Tous véhicules récents. **CANNES AUTO PARK** 257 Avenue Francis Tomer 06400 CANNES. Tél: 04.93.48.61.46 / 06.25.27.08.89. www.cannesautoparc.com

AUTO SURE 06 achète immédiatement tous véhicules, même sans contrôle technique ou en panne, de 200 € à 50 000 €. Achat 7j/7, service carte, gris, enregistrement, cession... 37 Bd Saint Roch 06380 Nice. Demandez Félix au 06.65.18.05.41.

BMW

ACHAT TERRAINS
BMW 520i, 5 portes, gris clair, très bon état, 128.000km, essence, 1ère main. 7.500€. PARTICULIER Tél: 06.11.18.32.22.

PEUGEOT

PEUGEOT 108, 82 CV. Pura teck, déc 2017, révision Peugeot à 28.900 kms, toutes options du modèle 2018 Roland Garros, toit Dec, clim GPS tactile, bou tons intouv essence 9.800 €. PARTICULIER. Tél: 06.15.56.79.72

FIAT

VROOM-VROOM COLLECTOR FIAT PANDA SPORT, 100 HP, 16V, 2007, immaculée, gris métallisé, 22.000km seulement, boîte manuelle 6 vitesses, spoiler, jantes alu, pneus 195/45 R15. CT décembre 2021. Prix à débattre. PARTICULIER Tél: 06.95.96.61.22.

VOLVO

VOLVO XC 60, D4 diesel 5 cylindres, 2016, noir intérieur cuir et tissu, 73.000km. Prix 24.900€. PARTICULIER Tél: 06.08.61.52.46.

Art, Antiquité, Brocante

ART

ACHETE tableaux anciens, 19 et 20 ème siècle jusqu'à 1950 peintres français et étrangers tous sujets, bronzes animaliers, fond d'atelier d'artiste décoré. **Wanderlo** 06.07.03.23.16. v.martillier@wanderlo.fr

Antiquaire achète : Cristal, argenteries, tableaux, bibelots, médailles, sculptures, bijoux, montres, poupées, parures, bijoux, stylos et autres. Tél: 07.82.79.22.75 512494260030

COLLECTION

PHILATELISTE achète comptant au meilleur prix, collections stocks timbres France, Colonies, tous pays, vieilles lettres, cartes postales, manuscrits. Déplacements, expertises gratuits. Tél: 09.81.78.52.10.

OBJETS ANCIENS

COLLECTIONNEUR achète cher : casques militaires, uniformes, insignes, équipements, souvenirs de guerre, fanions, armes anciennes, décorations, casques à pointes, parachutes, officiers soldats 14/18 - 39/45, Indochine, Résistance. Tous m'intéresse même en mauvais état. PARTICULIER. Tél: 06.11.57.21.75.

ACHÈTE SACS A MAIN de femme vintage.

COLLECTIONNEUR achète ARMES ANCIENNES, insignes militaires, décorations, casques, ordres de chevalerie, pistolets, sabres, fusils de chasse. PARTICULIER. Tél: 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75.

TABLEAUX, ESTAMPES

ACHÈTE TABLEAUX sur Indochine, Vietnam, Chine, Laos, Maroc, Tunisie, Algérie, armes orientales, vieux chinois anciens. PARTICULIER. Tél: 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75.

Bonnes Affaires

AMEUBLEMENT

MERBLES DIVERS
VENDS fauteuil, sécheur, lampe de luxe, marque MARINER depuis 1953, très haut de gamme, neufs et faits main, finitions bois massif, bronze et or 24 carats. Prix: 6.000 €. PARTICULIER. Tél: 06.23.95.58.05.

URGENT achète tous meubles Lorrain: armoire Lorraine, chaise Lorraine, vaisselier et Assiettes ainsi que toutes pièces de verres (gallé, daum, Lalique). PARTICULIER 06.29.69.58.06.

ACHÈTE tous meubles et décoration ancienne pour meubler grands propriétés: salle à manger, chambre, armoire, bibliothèque, livre, commode, tableaux, lustre, miroir, vitrine. PARTICULIER 06.35.17.99.92.

ACHÈTE cher en permanence vieux meubles, art de la table (argenterie ménagère) couvert, plat, toute pièce en métal argenté ou argent, service de vosres verres. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25.

A vendre CANNES. Salle à manger STAR-BAY (table ovale + 1 allonge, 2 fauteuils, 4 chaises, 1 buffet bas), excellent état, 1.300€ - 1 bureau style anglais et son fauteuil, 250€; mobiliers divers. PARTICULIER Tél: 06.03.94.99.91

ACHÈTE tous meubles scandinave et meubles Henri II : salle à manger, chambre à coucher, buffet, table, chaises, meuble gothique, meuble art déco, meuble anglais. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

BIJOUX

ACHÈTE tous bijoux anciens ou modernes, colliers de perles, broches, carreaux, tous bijoux en tous genres et fantaisies, d'ébriç, pièces, bijoux cassés et toutes montres. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

LIVRES-BD

ACHÈTE cher livres anciens encyclopédie, carte postale, vieux papier, timbres, broches (Dupont, Cartier, Dunhill) stylos Mont-blanc, Waterman. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

MODE, PRET-A-PORTER

FOURURES, CUIR
ACHÈTE toutes vos fourrures: manteaux, cols, étoles: vison, renard, zibeline, marmotte, mouton doré, astrakan et tous bijoux or, tous sacs de marque Chanel, Vuitton, Hermès. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

DIVERS

COLLECTIONNEUR achète cher : casques militaires, uniformes, insignes, équipements, souvenirs de guerre, fanions, armes anciennes, décorations, casques à pointes, parachutes, officiers soldats 14/18 - 39/45, Indochine, Résistance. Tous m'intéresse même en mauvais état. PARTICULIER. Tél: 06.11.57.21.75.

COLLECTIONNEUR achète ARMES ANCIENNES, insignes militaires, décorations, casques, ordres de chevalerie, pistolets, sabres, fusils de chasse. PARTICULIER. Tél: 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75.

VENDS vitrine 180X 115X 35 cms, avec vitres collections 1/8 ème, années 1955-70, françaises 33, US 18. PARTICULIER. Tél: 04.94.65.36.73

COLLECTIONNEUR sérieux, passionné vend beaux fossiles trochantères Maroc et Suède cause double emploi. Liste sur demande. NiC. PARTICULIER. Tél: 06.13.09.82.02

ACHÈTE tous livres anciens, vieux courriers, cartes postales, timbres anciens ou modernes, même collection complète, billets anciens, monnaies, stylos plumes, encres. PARTICULIER 06.29.69.58.06.

COLLECTIONNEUR achète vitrine mini 500€, violoncelle mini 1.500€ et tout instrument de musique même en très mauvais état. Se déplace sous 48 heures, annonce sérieuse. PARTICULIER. Tél: 06.64.43.07.23

ACHÈTE pièces de monnaie anciennes françaises ou étrangères, manteau de fourrure, machine à coudre, cuivre et étain. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

ACHÈTE pour moi collection des peintures anciennes d'artistes russes ainsi que d'autres objets russes anciens: icônes, samovars, pièces en argent, etc... PARTICULIER. Tél: 07.85.18.26.20

ACHÈTE toutes ménagères en argent ou en métal argenté, tous couverts, tous modèles, caféière, théière, plateaux, cuillères, couvert à gobelets, bibelots, ménagère Christophe. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

ACHÈTE CHER services de vaisselle (Haviland, Bernardaud etc.), service de verres (cristal de saint Louis et Baccarat) et toutes ménagères argent ou métal,inge ancien. PARTICULIER. Tél: 06.29.69.58.06

COLLECTIONNEUR achète toutes pendules, horloge, carillons, montres (montre bracelet et montre à gousset), bijoux, Lip, Cartier, Omega et toutes horloges combats. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

ACHÈTE vieux vins (bourgeois, Bordeaux etc.) et Petrus (Bernard Comt), même vins anciens imbuvable, spiritueux, cognac, châtreaux, marc etc... Achete cave entière à votre plaisir. PARTICULIER. Tél: 06.29.69.58.06

ACHÈTE objets et meubles d'art asiatique: Chinois ou Japonais, paravent, peinture asiatique, statue en corail, statue en ivoire, statue en jade, vase en céramique. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

COLLECTIONNEUR achète toutes pièces de monnaie anciennes (18rs, 10frs, 50frs en argent) et pièces en or (20frs, Napoléon, Louis, pesos, dollars) même en petite quantité. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

COLLECTIONNEUR achète toutes céramiques de Vallauris: des pots, des pinchetts, des plats, table basse, etc... De Picasso, Madaura, Jean Marais, Roger Capron etc... Toutes poteries. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

SUPER LOTO Résultats du tirage du vendredi 31 décembre 2021

CHANCE

1 2 11 18 48 7

1 KONI NUMERO + CHANCE	1	13 millions €
2 KONI NUMERO	10	74 854,20 €
3 KONI NUMERO + CHANCE	103	2 369,30 €
4 KONI NUMERO	1 080	1 016,30 €
5 KONI NUMERO + CHANCE	6 596	79,50 €
6 KONI NUMERO	49 425	47,70 €
7 KONI NUMERO + CHANCE	94 097	15,60 €
8 KONI NUMERO	701 206	7,50 €
9 KONI NUMERO + CHANCE	1 181 373	3 €

Retrouvez l'intégralité des 50 codes SUPER LOTO gagnants à 20 000 € sur fdj.fr

Résultat sur fdj.fr

A gagner, au tirage LOTO du samedi 1^{er} janvier 2022 :

2 000 000 €*

Résultats et informations : Application FDU® fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

KENO Résultats des tirages du vendredi 31 décembre 2021

Tirage du midi

7 9 13 14 15 19 20 22 24 25
29 30 35 37 40 45 56 61 62 64

Multiplieur x 2

9 178 841

Tirage du soir

6 10 12 15 19 24 25 26 28 29
32 37 38 39 42 46 51 59 63 68

Multiplieur x 2

9 925 757

Résultats et informations : Application FDU® fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

EUROMILLIONS Résultats du tirage du vendredi 31 décembre 2021

7 22 25 43 49

5	1	/	17 871 460,00 €	/	17 871 460,00 €
2 + *	18	5	2	20 664,20 €	807,20 €
5	14	0	7	16 312,30 €	16 312,30 €
4 + *	63	14	6	1 069,80 €	215,20 €
4 + *	1 432	238	92	66,40 €	11,60 €
3 + *	2 489	622	223	52,20 €	7,30 €
4	2 843	411	7	20,30 €	2,10 €
2 + *	33 903	7 132	2 934	13,40 €	1,43 €
3 + *	62 251	11 128	4 994	9,26 €	1,00 €
3	97 176	16 524	7	9,20 €	9,70 €
1 + *	175 632	37 113	15 278	4,60 €	3,30 €
0 + *	7	23 584	7	9,90 €	9,90 €
2 + *	729 226	156 994	65 095	4,00 €	4,00 €
2	1 364 192	272 706	7	4,20 €	4,20 €
0 + *	/	524 411	7	3,30 €	3,30 €

1 gagnant en France** à 1 000 000 €

JA 583 3740

Prochains tirages, mardi 4 janvier 2022

1 chance minimum : 17 000 000 €* + 1 chance possible en France** à 1 000 000 €

Résultats et informations : Application FDU® fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)



En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août

2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.

Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.

Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.

Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.

Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.

Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.

Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.

Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.

Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2 section, retraité.

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.

Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.

Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.

Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonc-

tion des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

VOIR TABLEAU 1*

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421- contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général): du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute

personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

VOIR TABLEAU 2*

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Di-

rection Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de

* TABLEAU 2 COMMISSION D'ENQUÊTE A LA DISPOSITION DU PUBLIC	
BOUCHES DU RHONE	
1/ MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1° et 7° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur II (2° et 3° arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4° et 5° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h
VAR	
3/ Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 03 février 2022 de 14h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
9/ Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10/ Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11/ Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
ALPES MARITIMES	
12/ CANNES	
Mairie de Cannes Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
13/ NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvèsy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h

* TABLEAU 1 CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE					
Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 / 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 / 15h00 -17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 09h00 - 12h00 / 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 / 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville - Place du Général Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 / 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe «La Licorne» Cannes La Bocca	23 avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h00
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 / 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 / 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, service état civil, 6 rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h / 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45 -16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 / 17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 / 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h/14h-17h30 16h30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 / 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 / 13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h / 14h -17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 / 14h00-16h30		

14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>
Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.
Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.
Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements
Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :
SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur - Les Docks Atrium 10,4 10, Place de La Joliette BP 85404 - 13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provence-cotedazur.fr/>

contact-paca@reseau.sncf.fr
- **Mairie de Marseille** - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fau-chier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
- **Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 04 91 14 54 10
- **Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 2, Place de La Major, 13002 Marseille, Tél : 04 91 14 57 80
- **Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 Marseille, Tél : 04 91 14 60 30
- **Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille**
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél : 04 91 14 63 08 / 62 62
- **Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille**
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02
- **Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille**

Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63

- **Mairie d'Aubagne**
Service Urbanisme - 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

- **Mairie Les Arcs-sur-Argens**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

- **Mairie de Carnoules**
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

- **Mairie de La Crau**
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

- **Mairie de Cuers**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

- **Mairie de la Garde**
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

- **Mairie de Puget-Ville**
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer**
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

- **Mairie de Solliès-Pont**
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

- **Mairie de Toulon**
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

- **Mairie de Nice**
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

- **Mairie de Cannes**
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

- **Mairie de Grasse**
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Cannes**
Adresse : mairie annexe «La Licorne», 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Grasse**
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

- **Mairie de Antibes**
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- **Mairie de Menton**
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**
Direction de la Citoyenneté, de la Législation et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret - 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021
Pour le préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté, de la Législation et de l'Environnement
signé Fabrice BONICEL

333

ARRETES ET AVIS



1er Avis d'Enquête Publique

Ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint Paul de Vence

Par arrêté municipal en date du 20/12/2021, Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul de Vence a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint Paul de Vence.
Cette enquête publique se déroulera au service urbanisme, 1, rondpoint saint claire à Saint Paul de Vence pendant une durée de 15 jours consécutifs du mercredi 19 janvier 2022 à 9h00 au mercredi 2 février 2022 à 16h00.
Elle concerne le Règlement Local de Publicité, document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.
Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur MARTINEZ Alfred en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :
- en version informatique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org> ;
- en version papier au service urbanisme, 1, rondpoint Saint Claire à Saint Paul de Vence, sur rendez-vous.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme au numéro de téléphone suivant : 04 93 32 41 27 et à l'adresse mail : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la salle Freinet, 1 rue du Saint esprit aux jours et heures suivants :

- le mercredi 19 janvier 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- le mercredi 2 février 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publico-urbanisme ;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de saint Paul de Vence, place de la mairie 06570 Saint Paul de Vence, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul de Vence dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au service urbanisme et sur le site internet de la commune <https://saintpauldevence.org> pendant un an.
Le projet de révision du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis pour approbation au Conseil Municipal. Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Saint Paul de Vence.

1128/045

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre annonce légale en ligne

et recevez immédiatement l'attestation et la facture
Alpes-Maritimes et toute la France

tribuca.net **ESPACE PRO**

CONSTITUTIONS

Le 22.12.2021 s'est constituée la SAS HERMES 7 Holding capital 1000€ siège social 06210 Mandelieu-la-Napoule 520, Ave Janvier Passero, Rés. Les Hortensias A. Durée 50ans date immatriculation RCS Cannes. Objet Holding, acquisition, détention de participations et conseils dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres sociaux, fusion, alliance, association ou participation. Admission aux AGO/AGE et droit de vote tout actionnaire peut participer et voter aux AGO/ AGE en justifiant son identité. Clause de transmission d'actions, en cas pluralité d'actionnaires, agrément à la majorité de 51%. Président M. Christophe MOLINES (même adresse que le siège social).

1128/239

CONSTITUTIONS

Me Nicole AZUELOS ISSERT
Notaire
20 rue Gubernatis
06000 NICE

Suivant acte reçu par Maître Camille ISSERT, notaire au sein de l'Etude de Maître Nicole AZUELOS-ISSERT, à NICE, 20 rue Gubernatis, le 21 décembre 2021, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **SCI 3 AVENUE GILLY** Siège : NICE 06100, 3 avenue Gilly. Objet : l'acquisition, la gestion et l'administration par bail ou autrement de tous biens immobiliers. Plus spécialement, l'opération suivante : * L'acquisition des biens et droits immobiliers dans un immeuble en copropriété situé à NICE, 3 avenue Gilly, cadastré section LN numéro 187 : > LOT NUMERO UN (1) : Une CAVE portant le numéro un au plan. Et les quarante-six/dix millièmes (46/10000èmes) des parties communes générales. > LOT NUMERO VINGT DEUX (22) : Un CELLIER portant le numéro sept au plan des celliers. Et les vingt-quatre/dix millièmes (24/10000èmes) des parties communes générales. > LOT NUMERO VINGT TROIS (23) : Un GARAGE portant le numéro un au plan des garages. Et les soixante-seize/dix millièmes (76/10000èmes) des parties communes générales. > LOT NUMERO TRENTE ET UN (31) : Un APPARTEMENT situé au deuxième étage ayant sa porte d'entrée à gauche en arrivant sur la palier, composé de : hall, salle à manger avec loggia, deux chambres, salle de bain donnant sur l'avenue Gilly, cabinet de toilettes et WC, trois chambres et cuisine donnant sur l'arrière de l'immeuble, et porte dans la cuisine donnant accès à l'escalier de service. Portant le numéro six au plan du deuxième étage. Et les mille cent cinquante-six/dix millièmes (1156/10000èmes) des parties communes générales. * L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de tout organisme bancaire; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu qu'elles aient un caractère civil ou qu'elles n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation. Capital : 1.200 €. Gérant : Carole NGUYEN demeurant à NICE, 1 avenue Malausséna. Cession de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés. RCS : NICE. Pour avis Le notaire

1127/N839

Aux termes d'un acte SSP, en date du 09/12/2021, à CANNES, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière. **Dénomination** : **ME-NERBES**, **Siège** : 47-49 avenue du Roi Albert, Résidence de l'Orangerie 06400 CANNES. **Objet** : La Société a pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail non meublé, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Elle peut acquérir des biens immobiliers par crédit-bail, des parts de sociétés immobilières ainsi que tous droits donnant vocation immédiate ou à terme à la propriété ou à la jouissance de biens immobiliers. Elle peut mettre le bien immobilier dont elle est propriétaire à la disposition gratuite d'un ou plusieurs associés à la condition qu'ils détiennent, ensemble et séparément, la majorité des droits de vote. Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, ou garantir sous quelque forme que ce soit les associés dans la mesure où leur engagement personnel serait en rapport direct avec l'intérêt de la Société, pourvu que ces opérations n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil. **Durée** : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Cannes. **Capital** : 1000 €, apport en numéraire. **Gérance** : ZINGRAF Michael, demeurant : 46 chemin des Collines 06400 CANNES.

Cessions de parts : Toutes opérations ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un quelconque droit de propriété sur une ou plusieurs parts sociales, notamment toutes cessions entre vifs, échanges, apports à une société ou donations entre toutes personnes physiques ou morales, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un quelconque droit de propriété sur une ou plusieurs parts sociales, à titre gratuit ou onéreux, sont soumises à l'agrément de la Société

Christophe ROSA
Avocat au Barreau de GRASSE

Suivant acte sous seing privé en date à CANNES du 17 décembre 2021 il a été institué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : **LOU CALISSOUN**
SIEGE SOCIAL : 27, Avenue de Vallauris 06400 CANNES
OBJET : La Société a pour objet : l'acquisition de tous biens immobiliers en vue de leur gestion et location et plus particulièrement le bien immobilier situé sis à (06210) MANDELIEU LA NAPOULE- 906 Boulevard Paul Tarascon. L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et plus particulièrement à l'acquisition des locaux ci-dessus. Et généralement toutes opérations se rapportant à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
DUREE : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 1.000 Euros
GERANT DE LA SOCIETE : Monsieur Richard BOURRELLY, né le 25 mars 1973 à BEAUNE (21200) de nationalité française, demeurant à CANNES (06400), 27, Avenue de Vallauris.
CESSION DES PARTS : - Forme de la cession - La cession des parts doit être constatée par écrit sous seing privé. Cet écrit sera daté et précisera le nom et les prénoms du cédant et du cessionnaire, le nombre et la valeur des parts cédées, le prix de cession. Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et après publication.

- Cession entre associés, conjoints, ascendants et descendants sont soumises à agrément dans les conditions prévues à l'article 12.312.3 Cession à des tiers
Agrément dans tous les cas
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CANNES.
1128/238

Par acte SSP en date du 15/12/2021, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI SAM**
Siège : 12 rue de Madrid « Les Pins d'Alep » Bâtiment A3
Objet : Acquisition propriété mise en valeur, construction aménagement administration location de tous biens et droit immobiliers toute opérations civiles se rattachant à l'objet social
Capital : 14.000 euros
Durée : 99 ans
Gérant : Melle Sabrina MALHERBE, demeurant 12 rue de Madrid « Les Pins d'Alep » 06110 Le Cannel
Cession parts : Agrément dans tous les cas
Immatriculation au RCS de Cannes
1128/009

SOYEZ AU COEUR DE L'ACTU



51 NUMÉROS
+ 2 HORS-SÉRIES ANNUELS
+ ÉDITION NUMÉRIQUE
ABONNEZ-VOUS tribuca.net

1128/014

PAS DE PARUTION VENDREDI 31 DECEMBRE 2021

Les attestations seront établies pour l'édition du vendredi 7 janvier 2022

Nos bureaux restent ouverts et à votre disposition pour toutes demandes de publications et formalités commerciales

AUCUN CHANGEMENT POUR VOS DEMANDES DE PUBLICATIONS WEB
tribuca.net/officiel/ tribuca.net

PUBLIEZ SANS INTERRUPTION EN VERSION NUMÉRIQUE
LES ANNONCES LÉGALES À PARAÎTRE DANS LE 06
tribuca.net est habilité à publier des annonces légales selon Arrêté Préfectoral du 15 décembre 2021

Pour tout renseignement complémentaire
annonceslegales@tribuca.legal 04 92 17 55 00

RÉALISATION DES PHASES 1 & 2 DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 17 JANVIER AU 28 FÉVRIER 2022 • BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

PARUTION 2

EM

LA PROVENCE Marseille

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Mardi 18 Janvier 2022
habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

ANNONCES LEGALES

249803



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours. Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidentes du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE – Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM – Officier armée de terre – ingénieur ICPE, retraité.
- Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
- Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
- Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.
- Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.
- Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.
- Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gerant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
- Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales, Consultant développement local.
- Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
- Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.
- Monsieur Jean-Pierre FERRIN, Cadre région PACA.
- Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
- Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2^e section, retraité.
- Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
- Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
- Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.
- Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
- Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable »	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h00
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, service état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45 -16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 - 17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chanocel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxé 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée La Tournelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14H00-16H30		

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau n°421 – contact préalable au 04.84.35.43.80/84).

ANNONCES LEGALES

249606

Suite du n° 248882

- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/npca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : npca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES DU RHONE		VAR		ALPES MARITIMES	
1 / MARSEILLE :	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	3 / Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	12 / CANNES	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45		Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h
	Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h
	Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45	4 / Mairie de Cuers	Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h
	Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h		Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h
	Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur I (1° et 7° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	5 / Mairie de La Crau	Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h
	Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h		Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30
	Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h
	Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
	Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30		Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h		Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mairie secteur II (2° et 3° arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h	6 / Mairie de La Garde	Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		
	Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	13 / NICE :	
	Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h	Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h
	Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30
	Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h
	Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30		Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h		Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie secteur III (4° et 5° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h	7 / Mairie des Arcs	Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h		Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h		
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	8 / Mairie de Puget-Ville	Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h
	Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h		Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h		Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h
	Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h		Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h		Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
	Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h	9 / Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer		14 / Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h
	Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h		Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h		Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h
	Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h		Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h	15 / Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h
	Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h		Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h		Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h
	Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h		Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h		
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h	10 / Mairie de Solliès-Pont	Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
	Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30		Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h	16 / Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9h à 12h
	Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h		Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h		Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
	Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30	11 / Mairie de Toulon	Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h		
	Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h		Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h		
	Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30		Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30		
2 / Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h		Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h		
	Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h		Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30		
			Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h		
			Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30		

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/npca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks Atrium 10.4
10, Place de La Joliette
BP 85404
13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencocotedazur.fr/>
contact-paca@reseau.sncf.fr

- Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00
- Mairie des 1er et 7° arrondissements de Marseille
Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille. Tél : 0491 14 54 10
- Mairie des 2° et 3° arrondissements de Marseille
Adresse : 2, Place de La Major, 13002 Marseille. Tél : 04 91 14 57 80
- Mairie des 4° et 5° arrondissements de Marseille
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 Marseille. Tél : 04 91 14 60 30
- Mairie des 11° et 12° arrondissements de Marseille
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille. Tél : 0491 14 63 08/62 62
- Mairie des 13° et 14° arrondissements de Marseille
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille. Tél : 04 91 55 42 02

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE	MARTIGUES
Marchés publics Tél. 04 91 57 75 39 cdelepine@lamarseillaise.fr	Tél. 04 91 57 75 39 martiguespub@lamarseillaise.fr
Vie des sociétés Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr	

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Liberté Égalité Fraternité

PREFET DU VAR
Liberté Égalité Fraternité

PREFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté Égalité Fraternité

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de la capacité du réseau, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.

Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.

Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.

Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.

Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.

Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.

Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local.

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.

Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.

Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité.

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.

Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.

Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.

Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures du tableau 1.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421- contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures du tableau 2.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-

Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements :

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks Atrium 10,4
10, Place de La Joliette
BP 85404
13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>

- **Mairie de Marseille** - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00

- **Mairie des 1er et 7e arrondissements de Marseille**
Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 0491 14 54 10

- **Mairie des 2e et 3e arrondissements de Marseille**
Adresse : 2, Place de La Major, 13002 Marseille, Tél : 04 91 14 57 80

- **Mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille**
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 Marseille, Tél : 04 91 14 60 30

- **Mairie des 11e et 12e arrondissements de Marseille**
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél : 0491 14 63 08/62 62

- **Mairie des 13e et 14e arrondissements de Marseille**
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02

- **Mairie des 15e et 16e arrondissements de Marseille**
Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63

- **Mairie d'Aubagne**
Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelie, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

- **Mairie Les Arcs-sur-Argens**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

- **Mairie de Carnoules**
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

- **Mairie de La Crau**
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

- **Mairie de Cuers**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

- **Mairie de la Garde**
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

- **Mairie de Puget-Ville**
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer**
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

- **Mairie de Solliès-Pont**
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

- **Mairie de Toulon**
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

- **Mairie de Nice**
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

- **Mairie de Nice**
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

- **Mairie de Cannes**
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Cannes**
Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Grasse**
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

- **Mairie de Antibes**
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- **Mairie de Menton**
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret - 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021
Pour le préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté, et de l'Environnement
signé Fabrice BONICEL
N°202102182

**Publications
d'annonces légales
et judiciaires**



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

TABLEAU 1

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16-45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h0
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, ser-vi-ce état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 /17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxe 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h/14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique munici-pal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelles 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
		Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30		

TABLEAU 2

Bouches-du-Rhône		Var		Alpes Maritimes	
MARSEILLE				CANNES	
Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45	Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Mairie sect. I (1/7)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mairie sect. II (2/3)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	NICE	
Mairie sect. III (4/5)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30 lundi 28 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie sect. VI (11/12)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Les Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
Mairie sect. VII (13/14)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h	Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie sect. VIII (15/16)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30
		Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30		

VAR

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

La Marseillaise

MAR ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 39
toulonpub@lamarseillaise.fr



Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUI) ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire marseillais et de la ligne Marseille-Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 15 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :
Monsieur Frédéric ALLAÏN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.
Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.
Monsieur Bernard ARGOLIOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.
Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et ingénieur en génie atomique, retraité.
Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.
Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisé en environnement et risques industriels.
Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.
Monsieur Bernard GJEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales, Consultant développement local.
Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.
Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.
Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.
Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.
Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité.
Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.
Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.
Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.
Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.
Monsieur Giovanni VALASTRICO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :
Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures du tableau 1.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421-contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public :
Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe - la ville plus verte et plus durable - 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures du tableau 2.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe - la ville plus verte et plus durable - 40, rue Fauchier - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-

Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération du bénéficiaire du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements :
Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :
SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
Les Docks Atrium 10,4
10, Place de La Joliette
BP 85404
13567 Marseille Cedex 02
Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencocotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>

- **Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe - la ville plus verte et plus durable** - 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr Tél : 04 91 55 22 00
- **Mairie des 1er et 7e arrondissements de Marseille**
Adresse : 61, La Canebière, 13001Marseille, Tél : 0491 14 54 10
- **Mairie des 2e et 3e arrondissements de Marseille**
Adresse : 2, Place de La Major, 13002Marseille, Tél : 04 91 14 57 80
- **Mairie des 4e et 5e arrondissements de Marseille**
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005Marseille, Tél : 04 91 14 60 30
- **Mairie des 11e et 12e arrondissements de Marseille**
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012Marseille, Tél : 0491 14 63 08/62 62
- **Mairie des 13e et 14e arrondissements de Marseille**
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02
- **Mairie des 15e et 16e arrondissements de Marseille**
Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63
- **Mairie d'Aubagne**
Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelie, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09
- **Mairie Les Arcs-sur-Argens**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70
- **Mairie de Carnoules**
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00
- **Mairie de La Crau**
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80
- **Mairie de Cuers**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70
- **Mairie de la Garde**
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00
- **Mairie de Puget-Ville**
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00
- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer**
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22
- **Mairie de Solliès-Pont**
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46
- **Mairie de Toulon**
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00
- **Mairie de Nice**
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11
- **Mairie de Cannes**
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55
- **Mairie de Cannes**
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76
- **Mairie de Cannes**
Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76
- **Mairie de Grasse**
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67
- **Mairie de Antibes**
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45
- **Mairie de Menton**
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11
- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret - 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021
Pour le préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement
signé Fabrice BONICEL

Publications d'annonces légales et judiciaires

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

TABLEAU 1

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 13h45-16-45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00-12h00 15h00-17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06 400 Cannes du lundi au vendredi 09h 00- 12h00 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville Place du Général Magnan 83 390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 - 17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes la Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 09h30- 17h0
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, ser-vice état civil, 6 rue Alexandre Mari 06 364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice mairie annexe Saint-Augustin	75 boulevard Monteil 06 364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 /17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Caze 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h/14h-17h30 16 h 30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée - La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h 14 h -17h.	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
		Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30		

TABLEAU 2

Bouches-du-Rhône		Var		Alpes Maritimes	
MARSEILLE				CANNES	
Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures	Lieux	Jours et heures
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12 h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45	Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h	Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Mairie sect. I (1/7)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h	Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
Mairie sect. II (2/3)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30	Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h		
Mairie sect. III (4/5)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		
Mairie sect. VI (11/12)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Les Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h		
Mairie sect. VII (13/14)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h	Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h	Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
Mairie sect. VIII (15/16)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h	Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 16 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h	Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h	Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
		Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30	Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

**Publications
d'annonces légales
et judiciaires**



RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 18/01/2022

Légales

AVIS D'ENQUÊTES

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.sncf.fr>

- Mairie de Marseille : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél. 04 91 55 22 00

- Mairie des 1^{er} et 7^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille. Tél. 04 91 14 54 10

- Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille : Adresse : 2, Place de La Major, 13002 - Marseille. Tél. 04 91 14 57 80

- Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille : Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 - Marseille. Tél. 04 91 14 60 30

- Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille : Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyaïa d'Arnaud, 13012 Marseille. Tél. 04 91 14 63 08/62 62

- Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille : Adresse : Le Grand Sémaphore, 72, rue Paul Caze, 13014 Marseille. Tél. 04 91 55 42 02

- Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille : Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille. Tél. 04 91 14 60 83

- Mairie d'Aubagne : Service Urbanisme, 180 traverse de la Vallée - La Tournelle, 13400 Aubagne. Tél. 04 42 18 19 09

- Mairie Les Arcs-sur-Argens : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens. Tél. 04 94 47 56 70

- Mairie de Carnoules : Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules. Tél. 04 94 13 80 00

- Mairie de La Crau : Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau. Tél. 04 94 01 56 80

- Mairie de Cuers : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers. Tél. 04 94 13 50 70

- Mairie de la Garde : Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavère, 83130 La Garde. Tél. 04 94 08 98 00

- Mairie de Puget-Ville : Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville. Tél. 04 94 13 82 00

- Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer : Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer. Tél. 04 94 26 26 22

- Mairie de Solliès-Pont : Adresse : Allée de la Grenifère, 83210 Solliès-Pont. Tél. 04 94 13 58 46

- Mairie de Toulon : Adresse : Av. de la République, 83056 Toulon. Tél. 04 94 36 30 00

- Mairie de Nice : Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvèze, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice. Tél. 04 97 13 51 11

- Mairie de Nice : Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice. Tél. 04 89 98 20 55

- Mairie de Cannes : Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes. Tél. 04 97 06 47 76

- Mairie de Cannes : Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes. Tél. 04 97 06 47 76

- Mairie de Grasse : Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse. Tél. 04 97 05 50 67

- Mairie de Antibes : Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes. Tél. 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- Mairie de Menton : Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton. Tél. 04 92 10 50 11

- Préfecture des Bouches-du-Rhône : Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement - Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement : Place Félix Beret - 13006 Marseille - Tél. 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Var.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centralisée mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1995 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

LIVRÉ OU À EMPORTER ?

AVEC VAR-MATIN À PARTIR DE 1€ / JOUR

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE GOURMANDE AU 04 93 18 28 85

* Valable pour un abonnement point de vente 7/7, soit 31,90€

var-matin

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

Art, Antiquité, Brocante

ART

ACHETE tableaux anciens, 19 et 20^{ème} siècle jusqu'à 1960, peintres français et étrangers tous sujets, bronzes animaliers, fond d'atelier d'artiste décédé. PARTICULIER. 06.07.03.23.16. v. marillier@wanadoo.fr

COLLECTION

PHILATÉLIE, NUMISMATIQUE

PHILATELISTE achète comptant au meilleur prix, collections stocks timbres France, Colonies, tous pays, vieilles lettres, cartes postales, monnaies. Déplacements, expertises gratuits. Tél : 09.01.78.52.10.

MEUBLES ANCIENS

Achète TOUS MEUBLES et objets anciens (commodes, tableaux, pendules, horloges, argenterie et ivoire anciens). PARTICULIER Tél.06.09.26.85.32.

OBJETS ANCIENS

Antiquaire ACHETE

Meuble ancien
Manteaux fourrure
Statue bronze et marbre
Pièce de monnaie
Bijoux
Pate de verre
Biblot, ...
Argent et or
Successions

SCHOUMER Pascal
06.87.92.56.05
04.94.95.39.75
pascal.schoumer@wanadoo.fr

ACHETE

Armes anciennes et montres, pendules, ...

SCHOUMER Pascal
06.87.92.56.05
04.94.95.39.75
pascal.schoumer@wanadoo.fr

ACHETE

Argenterie, ménagère, pièces or, argent, ...

SCHOUMER Pascal
06.87.92.56.05
04.94.95.39.75
pascal.schoumer@wanadoo.fr

Achète SACS A MAIN de femme année 1960, 1970, 1980, 1990. PARTICULIER Tél. 06.07.82.72.49.

ACHAT, BROCANTE, ANTIQUITE de la cave au grenier. PARTICULIER Tél. 06.24.15.11.25

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciennes armes de collections : Épées, sabres, pistolets, casques, etc... 18, 19 et 20ème siècles, même à restaurer. PARTICULIER. Tél : 06.09.28.85.32.

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciens objets MILITAIRES : casques, uniformes, bélonnettes, épées, sabres, etc... Particulier Tél : 06.09.28.85.32.

Bonnes Affaires

OBJETS - de 500 euros

Collectionneur recherche et achète tous postes de radios anciens, poste de TSF et tous objets scientifiques anciens (mappe-monde, objets de marines etc...). Particulier 06.29.69.58.06.

AMEUBLEMENT

MEUBLES DIVERS

Recherche pour meubler une villa cannoise : tous meubles anciens, miroirs, tableaux, vases, pendules, anciens luminaires, et tout autre objet ancien. Particulier Tél.06.85.10.06.40

ACHETE urgent pour meubler une grande maison bourgeoise tous meubles anciens, armoires, buffet, pendules, lustres, piano, tapis, table de ferme, chambre, armoire à glace. Particulier 06.14.45.11.43.

ACHETE comptant mobilier ancien et décoration : vintage, luminaire, miroir, objet de vitrine, décoration de jardin ou d'intérieur etc... Particulier 07.67.94.39.11 E-mail jfs45@live.fr

CHERCHE pour meubler villa tout mobiliers ancien, chambres à coucher, salles à manger, buffets, tables, chaises, fauteuils, miroirs, lustres, tableaux, etc... PARTICULIER. Tél: 07.80.96.31.79

CHERCHE personnellement vaisselle ancienne, argenteries, étains, livres, anciens jouets, pendules, montres, ancien briquet, objets de vitrines etc... PARTICULIER 07.80.96.32.07

CHERCHE personnellement vaisselle ancienne, argenteries, étains, livres, anciens jouets, pendules, montres, ancien briquet, objets de vitrines etc... PARTICULIER 07.80.96.32.07

AMEUBLEMENT

MEUBLES DIVERS

ACHETE cher en permanence vieux meubles, art de la table, argenterie, ménagère, couverts, plats, toutes pièces en métal argenté ou argent, service de verres, vaisselles. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

COUP DE BALAI urgent avant départ en maison de retraite: divers meubles, miroir, tableau et objets de décoration, clim mobile, machine à laver, gazinière, vaisselle, linge de maison, etc... PARTICULIER Tél. 06.40.48.24.03

URGENT recherche et achète tous meubles lorrain: armoire Lorrain, chaise Lorraine, vaisselier et assiettes ainsi que toutes pâtes de verres (Gallé, Daum, Lalique). PARTICULIER. Tél: 06.29.69.58.06

RECHERCHE salle à manger Henri 2 et chambres à coucher Henri 2, buffet, table, chaises, armoire, commodes, chevet ainsi que bibliothèque, bureau et fauteuils anciens. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

POUR MEUBLER maison de maître à Mandelieu, recherche et achète tous meubles anciens, miroir, tableaux, tapis, tapisseries, pendule à poser, vitrine, chambre, piano, livres. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

BIJOUX

RECHERCHE personnellement tous bijoux en or, argent et fantaisie. Toutes pièces de monnaie anciennes, discrétion assurée. PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

Achète à très bon prix toutes montres de luxe ou de marque : Cartier, Hermès, Rolex, Breitling, Jaeger LeCoultre, Longines, Tudor, Chanel, Omega, Zenith etc... Particulier 07.53.73.62.96

ACHETE comptant : tous bijoux divers en or, platine, argent, plaqué or ou fantaisie en bon état, abimé ou même cassé. PARTICULIER 07.67.94.39.11 Email: jfs45@live.fr

ACHETE toutes montres de luxe, montre vintage, montre de plongée, montre en or, montre gousset, montre de marque : Cartier, Rolex, Breitling etc... PARTICULIER 06.30.33.48.65

ACHETE tout bijou de marque ou de luxe : Cartier, Chanel, Hermès, Bulgari, Chopard, Fred, Chaumet, Mauboussin, Messika, Pomellato, Van Cleef. Particulier : 06.30.33.48.65

JEUX, JOUETS

Achète à très bon prix jouet ancien et figurine : goldorak, timin, dinky toys, big jim, jouef, solido poupée, train, voiture, lego, playmobil, jouet en tôle. Particulier 07.53.73.62.96

LIVRES-BD

ACHETE cher livres anciens, encyclopédie, carte postale, vieux papiers, timbres, briquet (Dupont, Cartier, Dunhill), stylos Mont-blanc, Waterman. PARTICULIER. Tél: 06.16.03.54.25

ACHETE tous livres anciens, vieux courriers, cartes postales, timbres anciens ou moderne même collection complète, billets anciens, monnaies, stylos plumes, encrriers. PARTICULIER. Tél: 06.03.94.99.91

MODE, PRET-A-PORTER

FOURRURES, CUIR

ACHÈTE toutes vos fourrures: manteaux, cols, étoles: vison, renard, zibeline, marmotte, mouton doré, astrakan et tous bijoux or, tous sacs de marque Chanel, Vuitton, Hermès. PARTICULIER. Tél: 06.35.17.99.92

DIVERS

TOUS débarras utile, recyclage, mise en Hôtel des Ventes, vide maisons, appartement de la cave au grenier, garage. Mises en état, propreté. PARTICULIER. Tél: 06.47.26.26.45

ACHETE tous jouets anciens voitures (Dinky toys, Solido, Norev, etc...), Goldorak, Lego, Playmobil, Barbie, Big jim, matel, etc... Jeu électronique ancien PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

ACHETE tous vins et spiritueux anciens: Bordeaux, Bourgogne, etc... Toutes années et cépages. Champagne, cognac, armagnac, etc... Achète toutes quantités. PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

COLLECTIONNEUR recherche tout objet militaire: médailles, coiffe, uniformes, armés, ordre militaire, sabre, dague, pucelle, insigne militaire, etc PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

ACHETE tout ce qui se rapporte à l'horlogerie: horloges, pendules, carillons, cartels, compteurs, montres toutes marques (bracelet ou à gousset). PARTICULIER. Tél: 06.59.00.37.73

Passionnée de grandes marques recherche tous sacs à mains (Hermès, Louis Vuitton, Chanel, Dior, etc.) carrés de soie, montres et bijoux de marque. Particulier Tél. 06.65.10.06.40

Achète toute argenterie, ménagère, couverts, théières, cafetières et toutes autres pièces en argent ou en métal argenté (christofle, gallia, etc). PARTICULIER Tél.06.65.10.06.40

Achète tous livres anciens, BD, cartes postales, timbres, vieux courriers et papiers. Anciens briquets (Dupont, Cartier, etc) stylos (montblanc, etc) Particulier Tél.06.65.10.06.40

Achète vêtements de luxe. Fourrures: manteaux (vison, astrakan, renard). Sac de marque (Chanel, Vuitton, Hermes). Montres (Rolex, Breitling, Omega), Briquet (Dupont). PARTICULIER 06.14.45.11.43.

ACHÈTE livres, encyclopédie, stylo plume ou bille (Cartier, Parker, Waterman, Mont-blanc). Briquets (Dupont, Dunhill, Thorens). Timbres anciens, euros, pièces monnaie et billets. PARTICULIER 06.14.45.11.43.

Achète à très bon prix, bijoux or, argent, plaqué or et fantaisie : Chaîne, Collier, Broche, Bracelet, Gourmette, Bague, Alliance, Boucles D'oreille Etc... Particulier 07.53.73.62.96

Achète à très bon prix tous objets militaires : arme ancienne, insigne, médaille, casque, uniforme, fanion, drapeau, décoration de guerre 14/18 - 39/45 Etc... Particulier 07.53.73.62.96

Achète à très bon prix tous objets de luxe ou de marque: sac à main, montre, foulard, stylo, briquet, maroquinerie, bijoux, argenterie, verrerie Etc... Particulier 07.53.73.62.96

LOTO Résultats du tirage du lundi 17 janvier 2022

TIRAGE LOTO: 4 5 15 22 27 @CHANCE 9

5 SOUS NUMÉROS + @CHANCE	1	7 millions €
5 SOUS NUMÉROS	5	32 980,10 €
4 SOUS NUMÉROS + @CHANCE	84	479,10 €
4 SOUS NUMÉROS	628	231,10 €
3 SOUS NUMÉROS + @CHANCE	2 271	38,10 €
3 SOUS NUMÉROS	22 631	13,70 €
2 SOUS NUMÉROS + @CHANCE	28 471	8,50 €
2 SOUS NUMÉROS	270 100	3,50 €
1 SOUS NUMÉRO + @CHANCE	310 073	2,20 €
0 SOUS NUMÉRO + @CHANCE		

OPTION 2ND TIRAGE: 8 16 29 33 40

5 SOUS NUMÉROS	2	55 181 €
4 SOUS NUMÉROS	188	633,80 €
3 SOUS NUMÉROS	8 891	34,40 €
2 SOUS NUMÉROS	127 449	3 €

Tirage des 10 codes LOTO® gagnants à 20 000 €

A	9245 2819	B	1321 7469	F	1226 3576	H	9138 1274	E	7006 4122
J	2708 9333	K	6749 8964	L	0443 8269	O	5761 8608	D	7163 2819

Résultat sur fdj.fr

A gagner, au tirage LOTO® du mercredi 19 janvier 2022 : **2 000 000 €***

Résultats et Informations : fdj.fr

Application FDJ

3256

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

KENO Résultats des tirages du lundi 17 janvier 2022

Tirage du midi

2 9 14 19 23 31 32 33 35 36

37 42 43 45 47 52 54 62 63 64

MULTIPLIEUR x 2

JOKER+ 6 756 886

Tirage du soir

1 5 6 11 14 15 22 25 26 29

33 34 35 42 44 48 49 52 56 65

MULTIPLIEUR x 2

JOKER+ 9 908 227

Résultats et Informations : fdj.fr

Application FDJ

3256

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT... APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 18/01/2022

Annonces légales

AVIS D'ENQUÊTES



Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-51 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille - Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

- Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.
- Membres titulaires : Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité. Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité. Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité. Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité. Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénier conseil HQE et DD. Madame Caroline CERRATO, Ingénier CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels. Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement. Monsieur Bernard GUEUJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local. Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité. Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité. Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA. Madame Catherine PUECH, Ingénier urbaniste, retraitée. Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité. Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité. Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité. Monsieur Denis SPALONVY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte-Maxime, retraité. Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines. Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillet non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes-Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable »	40, rue Fauchier 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor-Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h / 15h-17h	Mairie de Cannes	31 bd de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 9h-12h 14h-17h
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hôtel de Ville pl. du G ^e Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 8h-12h 13h30-17h sauf vend. 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes-La Bocca	23 avenue Francis Tonner 06 150 Cannes-La Bocca du lundi au vendredi 08h30-17h
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe maine de Nice	Bâtiment Corvézy, Service état civil, 6, rue A.-Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi-Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean-Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice maine annexe-Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 06h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Av. Bouyaud d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00-17h30	Mairie de Les Arcs	Pl. du G ^e de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe maine	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue P-Coxe 13014 Marseille du lundi au vendredi 8h-12h - 12h45 à 17h	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au vendredi : 8h30-12h 14h-17h30 samedi : 16h30 samedi : 09h-12h	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30

Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 63210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 160 traverse de la Vallée-La Tourtaillé 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30-12h 14h-17h	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30		
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00		

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421 - contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse

à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en

Préfecture des Bouches-du-Rhône. L'avis émis par l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : inpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.

par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES-DU-RHONE	
1 / MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1 ^{er} et 7 ^{es} arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur II (2 ^e et 3 ^e arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4 ^e et 5 ^e arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VI (11 ^e et 12 ^e arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VII (13 ^e et 14 ^e arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VIII (15 ^e et 16 ^e arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h
2/ Mairie d'Aubagne	Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h

VAR	
3/ Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12 Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12 h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h
8/ Mairie de Puget-Ville	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
9/ Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10/ Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11/ Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30

ALPES MARITIMES	
12/ CANNES	
Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
13/ NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme - Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/ Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/ Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/inpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : SNCF Réseau, Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Docks Atrium 10.4.10, Place de La Joliette BP 85404, 13567 Marseille Cedex 02

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 18/01/2022

Lécales

AVIS D'ENQUÊTES

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/contact-paca@reseau.snct.fr>
 - Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél. 04 91 55 22 00
 - Mairie des 1^{er} et 7^{es} arrondissements de Marseille : Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél. 04 91 14 54 10
 - Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille : Adresse : 2, Place de La Major, 13002 - Marseille, Tél. 04 91 14 57 80
 - Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille : Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 - Marseille, Tél. 04 91 14 60 30
 - Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille : Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél. 04 91 14 63 08/62 62
 - Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille : Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coker, 13014 Marseille, Tél. 04 91 55 42 02
 - Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille : Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél. 04 91 14 60 63
 - Mairie d'Aubagne : Service Urbanisme, 180 traverse de la Vallée - La Tourlette, 13400 Aubagne, Tél. 04 42 18 19 09
 - Mairie Les Arcs-sur-Argens : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél. 04 94 47 56 70
 - Mairie de Carnoules : Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules, Tél. 04 94 13 80 00
 - Mairie de La Crau : Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél. 04 94 01 56 80
 - Mairie de Cuers : Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél. 04 94 13 50 70
 - Mairie de La Garde : Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél. 04 94 08 98 00
 - Mairie de Puget-Ville : Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél. 04 94 13 82 00
 - Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer : Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél. 04 94 26 26 22
 - Mairie de Sollès-Pont : Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Sollès-Pont, Tél. 04 94 13 58 48
 - Mairie de Toulon : Adresse : Av. de la République, 83056 Toulon, Tél. 04 94 36 30 00
 - Mairie de Nice : Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvèry, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél. 04 97 13 51 11
 - Mairie de Nice : Adresse : annexe Saint-Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél. 04 89 98 20 55
 - Mairie de Cannes : Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél. 04 97 06 47 76
 - Mairie de Cannes : Adresse : mairie annexe « La Licorne », 23, avenue Francis Tommer, 06150 Cannes, Tél. 04 97 06 47 76
 - Mairie de Grasse : Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél. 04 97 05 00 67
 - Mairie de Antibes : Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél. 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45
 - Mairie de Menton : Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél. 04 92 10 50 11
 - Préfecture des Bouches-du-Rhône : Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement - Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement : Place Félix Baret - 13006 Marseille - Tél. 04 94 35 40 00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

ANNONCE LÉGALE LIQUIDATION

Liquidation SARL LE CHALET au capital de 7622,45€
 Siège social : 53 bd de La Plage 06800 Cagnes-sur-Mer
 301970091 RCS d'Antibes
 L'AGO du 30/11/2021 a approuvé les comptes de liquidation de la société, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2021. Radiation au RCS d'Antibes.

C.J.P (CORALIE, JONATAN, PARDINI)
 SAS au capital de 1 000 €
 Siège social : angle boulevard Rouvier place Brancion 06540 Breil-sur-Roya
 RCS Nice B12 234 524

AVIS

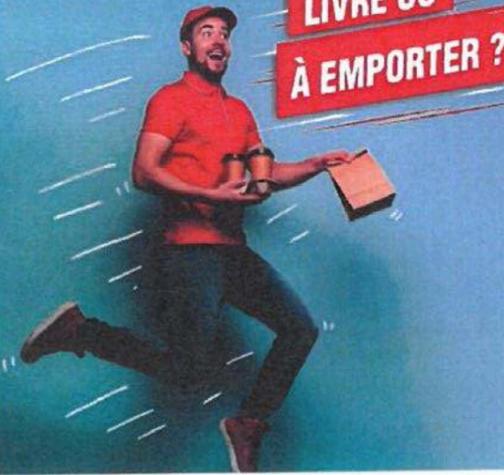
L'assemblée générale extraordinaire du 22/12/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 22/12/2021 et de modifier l'article 227-1 et 244-1 des statuts comme suit :
 - Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au angle boulevard Rouvier place Brancion, 06540 Breil-sur-Roya.
 - Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 4554 route de Vintimille, 06540 Breil-sur-Roya.
 L'inscription modificative sera portée au RCS Nice tenue par le greffe du tribunal.
 BONNOT Christel

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.
 Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
 Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVEC NICE-MATIN À PARTIR DE 1€ / JOUR

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE GOURMANDE

LIVRÉ OU À EMPORTER ?



JE CHOISIS MA FORMULE AU 04 93 18 28 85

nice-matin

* Valable pour un abonnement point de vente 7,17, soit 31,50€

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Mardi 18 janvier 2022 **38**

Particuliers
passer votre annonce
et payer par 
04.93.18.70.00

Art, Antiquité, Brocante

ART

ACHETE tableaux anciens, 19 et 20^{ème} siècle jusqu'à 1950, peintres français et étrangers tous sujets, bronzes animaliers, fond d'atelier d'artiste décédé. PARTICULIER. 06.07.03.23.16. v.marillier@wanadoo.fr

OBJETS ANCIENS

ANTIQUAIRE ACHETE

SERVICE EN CRISTAL ET PORCELAINE



Estimation & déplacement gratuit
M. RAUNET
04.93.13.33.50

BROCANTEUR ACHETE

- Vaisselle ancienne
- Manteau de fourrure
- Vieux meubles
- Machines à coudre
- Vieux cuivres et étains
- Pianos, violons
- Vieilles pendules
- Vieux livres
- Linges, draps brodés
- Argenterie, métal argenté
- Vieux vins
- Vieux tableaux
- Verres anciens

ESTIMATIONS SUCCESSIONS
Renaud LAPALUS
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr
 RC0410566335

ANTIQUAIRE ACHETE



- Mobilier et objet divers
- Argenterie, Arts Asiatique
- Livres anciens, cuivre et étain
- Vins, champagnes, charreusse
- Montres
- Bijoux or et argent même cassés

SPECIALISTE EN SUCCESSION

CONTACT
Stéphane TREMEAUX
07.84.66.07.39
stephane.tremeaux@wanadoo.fr
 41 rue chateaufort
 06000 NICE
 Siret 402 499 040 00039

MAISON ALEXANDRE

ACHÈTE

Manteaux de fourrure
 Argenterie
 Biblots de vitrine
 Tableau
 Machine à coudre
 Vieux meubles
 Cuivres et étain
 Vaisselle
 Bijoux

Tél. 07.53.54.88.41

ACHETE MACHINES À COUDRE



PIANOS TOUT GENRE
 EXPERTISES ET
 DEPLACEMENTS GRATUITS
Renaud LAPALUS
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr

ANTIQUAIRE ACHETE

MANTEAUX DE FOURRURE ET CUIR EN TOUT ETAT



DISQUE VINYLE
 antique-raunet-rudy.fr
04.93.13.33.50

MAISON ALEXANDRE

ACHÈTE

Manteaux de fourrure en tout état



Tél. 07.53.54.88.41

ANTIQUAIRE ACHETE

Manteau de fourrure
 Machine à coudre
 Vaisselle - Linge
 Vieux meubles
 Argenterie - bibelots
 Pendule - montres
 Tableaux etc.
 Débarras
 toutes successions



antiquite-raunet-rudy.fr
04.93.13.33.50

MAISON JADE ACHETE A DOMICILE

- FOURRURES
 - SAC À MAIN
 - FOULARD
 - MONTRES
 - TOUT MEUBLES ANCIENS
 - BIBELOTS
 - VIEUX VINS
 - ARGENTERIE
 - BIJOUX OR
 - MONNAIES
 - TIMBRES
 - LIVRES
- ESTIMATION ET DÉPLACEMENT GRATUITS
06 59 28 91 08
 Siret : 753 722 511

MAISON ALEXANDRE

ACHÈTE

Machines à coudre



Tél. 07.53.54.88.41

ACHETE MANTEAUX DE FOURRURE TOUT ETAT

Vison
 Astrakan
 Vestes
 Chapeaux
 Etoles



DISQUES VINYLES
 EXPERTISES ET
 DEPLACEMENTS GRATUITS
Renaud LAPALUS
04 93 33 16 52
lapalus.renaud@orange.fr

Achète **SACS À MAIN** de femme année 1950, 1970, 1980, 1990. PARTICULIER
 Tél.06.07.82.72.49.

ACHAT. BROCANTE, ANTIQUITE de la cave au grenier. PARTICULIER
 Tél.06.24.15.11.25

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciens armes de collections : Épées, sabres, pistolets, casques, etc... 18,19 et 20ème siècles, même à restaurer.
 PARTICULIER. Tél : 06.09.26.85.32.

Collectionneur averti achète au meilleur prix anciens objets MILITAIRES : casques, uniformes, baïonnettes, épées, sabres, etc...
 Particulier Tél : 06.09.26.85.32.

COLLECTION

PHILATÉLIE, NUMISMATIQUE

PHILATELISTE achète comptant au meilleur prix, collections stocks timbres France, Colonies, tous pays, vieilles lettres, cartes postales, monnaies. Déplacements, épées, sabres, etc...
 Particulier Tél : 09.81.78.52.10.

MEUBLES ANCIENS

Achète TOUTS MEUBLES et objets anciens (commodes, tableaux, pendules, horloges, argenterie et ivoire anciens).
 PARTICULIER Tél. 06.09.26.85.32.

AVEC **nice-matin var-matin**

DEVENEZ **VIP**

VERY INFORMED PARTENAIRE

DES OFFRES D'ABONNEMENTS SUR-MESURE POUR LES PROFESSIONNELS



Votre journal en multi-accès et multi-éditions...

Renseignements au **04 93 18 28 85**
 ou par mail : contactbtob@nicematin.fr

*Partenaire très bien informé.

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 18/01/2022

Annonces légales

AVIS D'ENQUÊTES



Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou PLU (des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes).

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille - Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 15 août 2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions. Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DOE, retraité.

Membres titulaires : Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICP, retraité. Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité. Monsieur Bernard ARGILLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité. Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité. Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HGE et DD. Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPÉ Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels. Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement. Monsieur Bernard GUEUDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local. Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité. Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant EDF GDF, retraité. Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA. Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée. Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2e section, retraité. Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité. Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité. Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte-Maxime, retraité. Monsieur Christian TORO, Ingénieur divisionnaire industries et mines. Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête : Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillet non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique, en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLU ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Département des Bouches-du-Rhône		Département du Var		Département des Alpes-Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA « la ville plus verte et plus durable »	40, rue Faucher 13002 Marseille du lundi au vendredi 9h-12h 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor-Hugo 83860 Carnoules Du lundi au vendredi 8h-12h / 15h-17h	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 bd de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 9h-12h 14h-17h
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hôtel de Ville pl. du G ^e Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 8h-12h 13h30-17h sauf vend. 16h30	Mairie annexe « La Licorne » Cannes-La Bocca	23 avenue Francis Tonner 150 Cannes-La Bocca du lundi au vendredi 08h30-17h
Mairie sect. II (2/3)	2, place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	Bâtiment Corvézy, Service état civil, 6, rue A-Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi-Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean-Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe-Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45-16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Av. Bouvayals d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00/17h30	Mairie de Les Arcs	Pl. du G ^e de Gaulle 83480 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue P-Coxe 13014 Marseille lundi au vendredi 8h-12h - 12h45 à 17h	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville lundi au jeudi 8h30-12h 14h-17h30 vendredi : 16h30 samedi : 09h-12h	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30

Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 13h30-17h00
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 160 traverse de la Vallée - La Tourlette 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30-12h 14h-17h.	Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00-12h00 13h30-17h00		
		Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 14h00-16h30		

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421-contact préalable au 04.94.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique, l'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse.

À l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Faucher, 13002 Marseille.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

BOUCHES-DU-RHONE	
1/MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1 ^{er} et 7 ^{es} arrondis)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur II (2 ^e et 3 ^e arrondis)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9h à 12h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4 ^e et 5 ^e arrondis)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VI (11 ^e et 12 ^e arrondis)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 14h à 17h Jeudi 03 février 2022 de 9h à 12h Lundi 14 février 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VII (13 ^e et 14 ^e arrondis)	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 9 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
Mairie secteur VIII (15 ^e et 16 ^e arrondis)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h

VAR	
3/ Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 03 février 2022 de 14h à 17h Mardi 15 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 07 février 2022 de 14h à 17h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
9/ Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10/ Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11/ Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30

ALPES-MARITIMES	
12/ CANNES	
Mairie de Cannes-Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
Annexe Cannes La Bocca	lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
13/ NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvesy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h
14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme - Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12h
15/ Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/ Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Faucher - 13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements : Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes : SNCF Réseau, Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur Les Docks Atrium 10.A 10, Place de La Joliette BP 85404, 13567 Marseille Cedex 02



En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement et du code de l'Urbanisme et en exécution de l'arrêté inter-préfectoral n°2021-61 en date du 9 décembre 2021 des Préfets de département des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, il sera procédé, sur le territoire des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes à l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA), par SNCF Réseau, portant sur :

- l'utilité publique du projet sur les communes de Marseille, Carnoules, Cuers, La Crau, La Garde, Les Arcs, Puget-Ville, Saint-Cyr-sur-Mer, Solliès-Pont, Cannes et Nice ;
- la mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU ou PLU) des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules et Cannes.

Le projet a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, Nice et la Côte d'Azur afin de répondre aux besoins de transport du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales : amélioration de la robustesse du réseau, réduction des retards et annulation de trains, augmentation des fréquences des services, développement de la capacité du réseau, réduction de certains temps de parcours.

Le projet prévoit la réalisation de travaux d'adaptation du nœud ferroviaire Marseillais et de la ligne Marseille Vintimille en vue d'en améliorer sa capacité, sa fiabilité et sa performance à l'horizon 2035.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du public qui s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 16 août

2021 inclus.

Le responsable du projet est SNCF-Réseau (coordonnateur) et SNCF Gares & Connexions.

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par décision conjointe des Présidents du Tribunal Administratif de Marseille, du Tribunal Administratif de Nice et du Tribunal Administratif de Toulon :

Président : Monsieur Maurice COURT, Ingénieur TPE - Cadre DDE, retraité.

Membres titulaires :

Monsieur Frédéric ALLAIN, Ingénieur ENSPM - Officier armée de terre - ingénieur ICPE, retraité.

Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire Colonel de l'armée de Terre, retraité.

Monsieur Bernard ARGOLAS, Professeur d'histoire et géographie, retraité.

Monsieur Jacques BRANELLEC, Ingénieur mécanicien de la Marine et Ingénieur en génie atomique, retraité.

Madame Fabienne CARRIAS-BOURGOIN, Ingénieure conseil HQE et DD.

Madame Caroline CERRATO, Ingénieure CPE Lyon, spécialisée en environnement et risques industriels.

Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures et Environnement.

Monsieur Bernard GUEDJ, Cadre établissement financement collectivités locales. Consultant développement local

Monsieur Jean-Marc GUSTAVE, Officier supérieur de l'armée de l'air, retraité.

Monsieur Léonard LOMBARDO, Ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité.

Monsieur Jean-Pierre PERRIN, Cadre région PACA.

Madame Catherine PUECH, Ingénieure urbaniste, retraitée.

Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de Terre, 2 section, retraité.

Monsieur Paul Denis SOLAL, Directeur de PME, retraité.

Monsieur Marc SOREL, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie, retraité.

Monsieur Denis SPALONY, Ingénieur en Chef à la DGST de Sainte Maxime, retraité.

Monsieur Christian TORD, Ingénieur divisionnaire industries et mines.

Monsieur Giovanni VALASTRO, Architecte enseignant.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières , etc...) seront fixées au cas par cas, en fonc-

tion des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être mises en place en concertation avec la commission d'enquête afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation des dossiers en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Consultation du dossier d'enquête :

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, relatifs à l'utilité publique , en vue de la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) par SNCF RESEAU et la mise en compatibilité des PLUI ou PLU des communes de Marseille, Saint-Cyr-sur-Mer, La Garde, La Crau, Carnoules, Cannes, seront déposés pendant 43 jours consécutifs, du lundi 17 janvier 2022 au 28 février 2022, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, et propositions sur lesdits registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

VOIR TABLEAU 1*

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> et depuis le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Le dossier pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public :

- à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421- contact préalable au 04.84.35.43.80/84).
- à la préfecture du Var (Accueil général): du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (16 h le vendredi), uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 94 18 83 83
- à la préfecture des Alpes-Maritimes : uniquement sur rendez-vous, par téléphone au 04 93 72 20 00

Le dossier sera communicable à toute

personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Font partie intégrante du dossier d'enquête publique. L'Évaluation Environnementale relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'étude d'impact relative à cette opération, ainsi que l'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente (CGEDD) en matière d'environnement et le mémoire en réponse à l'avis de cette dernière autorité émis par SNCF-Réseau. Ces pièces sont donc consultables, pendant la durée de l'enquête, aux lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Elles sont conservées également en Préfecture des Bouches-du-Rhône.

L'avis émis par l'Autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sus-indiqué.

Propositions et observations du public : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique unique disponibles dans les lieux d'enquête précités aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courriel à l'adresse suivante : lnpca@mail.registre-numerique.fr du lundi 17 janvier 2022 à 08h30 au lundi 28 février 2022 à 17h00.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à Monsieur Maurice COURT, Président de la commission d'enquête ayant pour objet la réalisation des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, au siège de l'enquête : Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier, 13002 Marseille

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants

VOIR TABLEAU 2*

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès des membres de la commission d'enquête lors des permanences ci-dessus seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Marseille-Di-

rection Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier -13002 Marseille) aux heures d'ouverture, et sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/lnpca> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de

* TABLEAU 2 COMMISSION D'ENQUÊTE A LA DISPOSITION DU PUBLIC	
BOUCHES DU RHONE	
1/ MARSEILLE :	
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h45 à 16h45 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Mardi 15 février 2022 de 13h45 à 16h45 Jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie secteur I (1° et 7° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Mardi 08 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 17 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 23 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur II (2° et 3° arrondts)	Lundi 24 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 27 janvier 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 07 février 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 16 février 2022 de 13h10 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 13h10 à 16h30
Mairie secteur III (4° et 5° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 26 janvier 2022 de 14 h à 17 h Jeudi 03 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 14 février 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 9 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mercredi 26 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 04 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
2/ Mairie d'Aubagne	Lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h Vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h
VAR	
3/ Mairie de Carnoules	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 03 février 2022 de 14 h à 17h Mardi 03 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17h
4/ Mairie de Cuers	Mercredi 26 janvier 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 14h à 17h
5/ Mairie de La Crau	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
6/ Mairie de La Garde	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
7/ Mairie des Arcs	Lundi 17 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mardi 08 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
8/ Mairie de Puget-Ville	Mardi 18 janvier 2022 de 9h à 12h Lundi 07 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 28 février 2022 de 9h à 12 h
9/ Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Lundi 17 janvier 2022 de 9 à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 14h à 17h Lundi 21 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 14h à 17h
10/ Mairie de Solliès-Pont	Lundi 17 janvier 2022 de 14h à 17h Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Vendredi 25 février 2022 de 9h à 12h
11/ Mairie de Toulon	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 10 février 2022 de 13h30 à 16h30 Vendredi 18 février 2022 de 9h à 12h Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
ALPES MARITIMES	
12/ CANNES	
Mairie de Cannes Annexe La Ferrage	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 27 janvier 2022 de 14 h à 17 h Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Jeudi 10 février 2022 de 14 h à 17 h Lundi 21 février 2022 de 9 h à 12 h Lundi 28 février 2022 de 14 h à 17 h
Annexe Cannes La Bocca	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 28 janvier 2022 de 13h30 à 16 h30 Mercredi 02 février 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 18 février 2022 de 13h30 à 16h30 Jeudi 24 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30
13/ NICE :	
Mairie de Nice Annexe Corvèsy	Lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h Mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 Mercredi 09 février 2022 de 9h à 12h Jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 16h30 Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30 Lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30
Mairie annexe St-Augustin	Lundi 17 janvier 2022 de 13 h à 16h Vendredi 18 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 13h à 16h

* TABLEAU 1 CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE					
Département des Bouches du Rhône		Département du Var		Département des Alpes Maritimes	
Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture	Lieux d'enquête	Adresses et heures d'ouverture
Mairie centrale siège de l'enquête DGA «la ville plus verte et plus durable»	40, rue Fauchier 13002 Marseille Du lundi au vendredi 09h00-12h00 / 13h45-16h45	Mairie de Carnoules	27, cours Victor Hugo 83660 Carnoules Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 / 15h00 -17h00	Mairie de Cannes Hôtel de ville annexe de Cannes	31 boulevard de La Ferrage 06400 Cannes du lundi au vendredi 09h00 - 12h00 / 14h00-17h00
Mairie sect. I (1/7)	61, La Canebière 13001 Marseille du lundi au vendredi 8h30-12h10 / 13h10-16h30	Mairie de Cuers	Hotel de Ville - Place du Général Magnan 83390 Cuers Du lundi au vendredi 08h00 -12h00 / 13h30 -17h00 sauf le vendredi 16h30	Mairie annexe «La Licorne» Cannes La Bocca	23 avenue Francis Tonner 06150 Cannes La Bocca du lundi au vendredi 08h30- 17h00
Mairie sect. II (2/3)	2,place de la Major 13002 Marseille Du lundi au vendredi 08h30-12h10 / 13h10-16h30	Mairie de La Crau	Bd de la République 83260 La Crau Du lundi au vendredi 08h00-12h00 / 13h30-17h00	Mairie de Nice annexe mairie de Nice	bâtiment Corvézy, service état civil, 6 rue Alexandre Mari 06364 Nice Cedex 4 du lundi au vendredi 08h30-17h00
Mairie sect. III (4/5)	13, square Sidi Brahim 13005 Marseille du lundi au vendredi 08h30-12h / 14h-16h30	Mairie de La Garde	Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde Du lundi au vendredi 08h30-17h00	Mairie de Nice annexe Saint-Augustin	75 boulevard Montel 06364 Nice Cedex du lundi au vendredi en continu 08h45 -16h30
Mairie sect. VI (11/12)	La Grande Bastide Cazeaux Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille du lundi au vendredi 08h00 /17h30	Mairie de Les Arcs	Place du Général de Gaulle 83460 Les Arcs-sur-Argens Du lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h30-17h00	Mairie d'Antibes Bâtiment annexe mairie	Bâtiment Orange Bleu 11 boulevard Chancel 06600 Antibes du lundi au vendredi 08h30-12h00 / 13h00-16h30
Mairie sect. VII (13/14)	Le Grand Séminaire 72, rue Paul Coxé 13014 Marseille lundi au vendredi 8h00 -12h00 / 12h45 à 17h00	Mairie de Puget-Ville	368 rue de la Libération 83390 Puget-Ville du lundi au jeudi 8h30-12h/14h-17h30 16h30 le vendredi Le samedi 09h00-12h00	Mairie de Grasse	Hôtel de Ville Place du Petit Puy BP 12069 du lundi au vendredi 08h15-16h30
Mairie sect. VIII (15/16)	Parc François Billoux 246, rue de Lyon 13015 Marseille Du lundi au vendredi 09h-12h00 / 13h30-16h30	Mairie de Solliès-Pont	Centre technique municipal service urbanisme Allée de la Greffière 83210 Solliès-Pont Du lundi au vendredi 08h30-12h00	Mairie de Menton	17, Rue de la République 06500 Menton du lundi au vendredi 08h30-12h30 / 13h30-17h00
		Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer	Place Estienne d'Orves 83270 St-Cyr-sur-Mer du lundi au vendredi 08h00 -12h00 13h30 -17h00		
Mairie d'Aubagne	Service Urbanisme 180 traverse de la Vallée La Tourtelle 13400 Aubagne du lundi au vendredi 8h30 -12h / 14h -17h.	Mairie de Toulon	Avenue de la République 83056 Toulon Cedex Du lundi au vendredi 09h00-12h00 / 14h00-16h30		

14/ Bâtiment Orange Bleu annexe urbanisme Antibes	Mardi 18 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mercredi 09 février 2022 de 13h à 16h Lundi 28 février 2022 de 9 h à 12 h
15/Mairie de Grasse	Lundi 17 janvier 2022 de 9 h à 12 h Vendredi 04 février 2022 de 13h à 16h Jeudi 24 février 2022 de 13h à 16h
16/Mairie de Menton	Jeudi 27 janvier 2022 de 9 h à 12 h Mardi 22 février 2022 de 13h30 à 16h30

Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que les observations et propositions recueillies seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et rendus publics par voie dématérialisée sur son site internet : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'Administration.

Au terme de l'enquête publique considérée et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, les Préfets des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes pourront, le cas échéant, prononcer, par arrêté inter-préfectoral, la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants du code de l'expropriation. Cet arrêté sera mis en ligne sur le site internet préfectoral.

Renseignements

Les coordonnées des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur - Les Docks Atrium 10,4 10, Place de La Joliette BP 85404 - 13567 Marseille Cedex 02

Site internet : <https://www.lignenouvelle-provence-cotedazur.fr/>

contact-paca@reseau.sncf.fr

- **Mairie de Marseille** - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fau-chier - 13002 Marseille. Site Internet : www.marseille.fr. Tél : 04 91 55 22 00

- **Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 61, La Canebière, 13001 Marseille, Tél : 0491 14 54 10

- **Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 2, Place de La Major, 13002 Marseille, Tél : 04 91 14 57 80

- **Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille**
Adresse : 13, square Sidi Brahim, 13005 Marseille, Tél : 04 91 14 60 30

- **Mairie des 11^e et 12^e arrondissements de Marseille**
Adresse : La Grande Bastide Cazeaux, avenue Bouyala d'Arnaud, 13012 Marseille, Tél : 04 91 14 63 08 / 62 62

- **Mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille**
Adresse : Le Grand Séminaire, 72, rue Paul Coxe, 13014 Marseille, Tél : 04 91 55 42 02

- **Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille**

Adresse : 246, Rue de Lyon, 13015 Marseille, Tél : 04 91 14 60 63

- **Mairie d'Aubagne**
Service Urbanisme - 180 traverse de la Vallée - La Tournelle, 13400 Aubagne, Tél : 04 42 18 19 09

- **Mairie Les Arcs-sur-Argens**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens, Tél : 04 94 47 56 70

- **Mairie de Carnoules**
Adresse : 27, Cours Victor Hugo, 83660 Carnoules Tél : 04 94 13 80 00

- **Mairie de La Crau**
Adresse : Hôtel de Ville, Boulevard de la République 83260 La Crau, Tél : 04 94 01 56 80

- **Mairie de Cuers**
Adresse : Hôtel de Ville, Place du Général Magnan, 83390 Cuers, Tél : 04 94 13 50 70

- **Mairie de la Garde**
Adresse : Hôtel de Ville, Rue Jean Baptiste Lavène, 83130 La Garde, Tél : 04 94 08 98 00

- **Mairie de Puget-Ville**
Adresse : Hôtel de Ville, 368 rue de la Libération, 83390 Puget-Ville, Tél : 04 94 13 82 00

- **Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer**
Adresse : Place Estienne d'Orves, 83270 Saint-Cyr-sur-Mer, Tél : 04 94 26 26 22

- **Mairie de Solliès-Pont**
Adresse : Allée de la Greffière, 83210 Solliès-Pont Tél : 04 94 13 58 46

- **Mairie de Toulon**
Adresse : Avenue de la République, 83056 Toulon, Tél : 04 94 36 30 00

- **Mairie de Nice**
Adresse : annexe de l'Hôtel de Ville, bâtiment Corvézy, 6, rue Alexandre Mari, 06364 Nice, Tél : 04 97 13 51 11

- **Mairie de Nice**
Adresse : annexe Saint Augustin, 75, bd Montel, 06364 Nice, Tél : 04 89 98 20 55

- **Mairie de Cannes**
Adresse : hôtel de ville annexe 31, bd de la Ferrage, 06400 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Cannes**
Adresse : mairie annexe «La Licorne», 23, avenue Francis Tonner, 06150 Cannes, Tél : 04 97 06 47 76

- **Mairie de Grasse**
Adresse : hôtel de ville, place du Petit Puy, BP 12069, 06131 Grasse, Tél : 04 97 05 50 67

- **Mairie de Antibes**
Adresse : bâtiment Orange Bleu, 11 bd Chancel, 06600 Antibes, Tél : 04 89 73 55 59 / 06 30 23 58 45

- **Mairie de Menton**
Adresse : 17, Rue de la République, 06500 Menton, Tél : 04 92 10 50 11

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**
Direction de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret - 13006 Marseille
Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 13 décembre 2021

Pour le préfet,
Le Directeur de la Citoyenneté, de la Légimité et de l'Environnement
signé Fabrice BONICEL

ARRETES ET AVIS



2ème Avis d'Enquête Publique
Ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint Paul de Vence

Par arrêté municipal en date du 20/12/2021, Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul de Vence a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Saint Paul de Vence.

Cette enquête publique se déroulera au service urbanisme, 1, rondpoint saint clair à Saint Paul de Vence pendant une durée de 15 jours consécutifs du mercredi 19 janvier 2022 à 9h00 au mercredi 2 février 2022 à 16h00.

Elle concerne le Règlement Local de Publicité, document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.

Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur MARTINEZ Alfred en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saintpauldevence.org>;
- en version papier au service urbanisme, 1, rondpoint Saint Claire à Saint Paul de Vence, sur rendez-vous.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme au numéro de téléphone suivant : 04 93 32 41 27 et à l'adresse mail : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la salle Freinet, 1 rue du Saint esprit aux jours et heures suivants :

- le mercredi 19 janvier 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- le mercredi 2 février 2022 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publico-urbanisme à sa disposition au service urbanisme;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de saint Paul de Vence, place de la mairie 06570 Saint Paul de Vence, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service-urbanisme@saint-pauldevence.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune de Saint Paul de Vence dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au service urbanisme et sur le site internet de la commune <https://saintpauldevence.org> pendant un an.

Le projet de révision du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis pour approbation au Conseil Municipal. Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de Saint Paul de Vence.

1131/001

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre annonce légale en ligne et recevez immédiatement l'attestation et la facture

Alpes-Maritimes et toute la France

tribUCA.net ESPACE PRO

APPELS D'OFFRES



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ
Pouvoir adjudicateur : VILLE DE MOUANS SARTOUX
Adresse : Place du Général de Gaulle - BP 25 - 06371 Mouans-Sartoux Cedex
Téléphone : 04 92 92 47 23
mail : dst@mouans-sartoux.net

2 - OBJET DU MARCHÉ
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de Travaux selon la procédure adaptée (Articles R2123-1 - L2123-1 - L2125-1 - R2121-8 - R2162-13 - R2162-14 - L1111-2 du Code de la Commune Publique) relatif au MARCHÉ DE TRAVAUX ET ENTRETIEN RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC - Programme 2022 - 2024

Caractéristiques principales du projet définies dans le dossier de consultation des entreprises :

- 1 - Montant maximum annuel HT : 120 000 €
- Montants pour la période initiale du marché et les périodes de reconduction. Accord-cadre à bons de commande, avec maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.
- 2 - Variantes NON AUTORISÉES.
- 3 - Visite facultative : Une visite des installations et des équipements pourra être organisée sur demande du candidat prendre contact avec le secrétariat par mail : dst@mouans-sartoux.net, pour convenir d'une date.
- 4 - Durée de l'accord-cadre : *Commencement du marché à partir de la date de l'ordre de service qui indique le début des prestations jusqu'au 31 décembre 2022. (Date prévisionnelle de commencement du marché : 01 Mars 2022)
- * Reconduction 2 fois de façon tacite pour une durée de 12 mois par année civile, avec une durée maximale de 3 ans.
- 5 - Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- 6 - Délai global de paiement : 30 jours

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1 - Dossier de consultation : Téléchargement sur le site <http://www.marches-securises.fr>
- 2 - Date limite de remise des offres : Lundi 07 février 2022 à 12h00
- La transmission des offres par voie électronique est OBLIGATOIRE sur le site : <http://www.marches-securises.fr>
- 3 - Langue utilisée : Français
- 4 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :
 - Prix des prestations - Pondération 50 %
 - Valeur technique de l'offre comprenant : Pondération 30 %
 - a) Moyens techniques et humains du candidat
 - b) Certificat de capacité, cartes professionnelles, références
 - c) Hygiène et sécurité des chantiers
 - d) Volet environnemental
 - e) Volet social
 - f) Travaux urgents
 - g) Fiches produits
- 5 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :
 - * Lettre de candidature et déclaration sur l'honneur, dûment datée et signées, ou bien DC1 et DC2, ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).
 - * Dossier de références permettant d'apprécier les capacités professionnelles et techniques du candidat présentant les références récentes d'opérations équivalentes de moins de 3 ans.
- 6 - Renseignements : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante <http://www.marches-securises.fr>
- 7 - Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice - 18 avenue des Fleurs - 06000 Nice Email : greffe.ta-nice@juradm.fr - Tel : 04 89 97 86 00 - <http://nice.tribunal-administratif.fr>
- 8 - Date d'envoi du présent avis : 18 Janvier 2022.

1131/167



Avis d'appel public à la concurrence
Marché public prestations de services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE. Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35, courriel : commande@paysdegrasse.fr Adresse Internet : <http://www.paysdegrasse.fr> Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>

Objet de l'accord-cadre : Prestations de maintenance préventive, corrective et dépannages des ascenseurs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Caractéristiques principales : Le titulaire devra assurer la maintenance, la remise en état, l'entretien et les dépannages, y compris en urgence des ascenseurs présents dans les bâtiments de la CAPG.

Lieu d'exécution des prestations : Les prestations s'effectueront indifféremment sur une partie du territoire (11 communes sur 23) tel que décrit dans le C.C.T.P.

Durée de l'accord-cadre : 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable deux (2) fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Forme du contrat : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de commandes par période, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Les prestations sont rémunérées à prix unitaires et forfaitaires.

La maintenance préventive : prix forfaitaires conformément au B.P.U.

La maintenance corrective : prix unitaires conformément au B.P.U.

Les prix du B.P.U. sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Montant maximum par période : 60 000 € HT

Refus des variantes. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : groupement conjoint ou solidaire. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le règlement de consultation.

1. Critère Prix pondéré à 60 %

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Vendredi 18 février 2022, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 janvier 2022

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20220119W2_01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

Avenir Côte d'Azur - 1131/073



Avis d'appel public à la concurrence
Marché public prestations de services

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE. Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35, courriel : commande@paysdegrasse.fr Adresse Internet : <http://www.paysdegrasse.fr> Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>

Objet de l'accord-cadre : Entretien d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour le service de la collecte de la CAPG

Caractéristiques principales : Le service de la collecte est composé à ce jour de 37 agents. Par un accord-cadre séparé, la CAPG est propriétaire des vêtements et EPI affectés aux agents du service de la collecte de la CAPG.

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de commandes par période, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Sans montant minimum par période Montant maximum par période : 40 000 euros HT

Refus des variantes. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : groupement conjoint ou solidaire. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le règlement de consultation.

1. Critère Prix pondéré à 60 %

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Vendredi 18 février 2022, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 janvier 2022

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.e-marches06.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20220119W2_01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

Avenir Côte d'Azur - 1131/073

ABONNEZ-VOUS sur tribuca.net

Formule intégrale 49€ /an

Papier & Numérique + Newsletter

NOUVELLE TARIFICATION AU 1^{ER} JANVIER 2022

En application de l'arrêté du 19 Novembre 2021, à partir du 1^{er} janvier 2022, le tarif des annonces légales est calculé au nombre de signes ou espaces, à l'exception des Constitutions et Dissolutions/clôtures, facturées au forfait (détail des prix sur notre site : <https://tribuca.net/annonces>)

Dans les Alpes Maritimes, pour l'année 2022, ce prix au signe ou espace est de 0,183€ ht, le montant obtenu étant arrondi au centime d'euro le plus proche - Selon décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales relatives aux sociétés et fonds de commerce sont reprises dans la base de données numérique centrale : www.actulegales.fr